



RAPPORT DE PRESENTATION

PLAN LOCAL D'URBANISME DE
MARCQ

Livret 2/3

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU du



Sommaire

Première partie : Diagnostic et état initial de l'environnement

| | |
|---|-----------|
| Milieu naturel | 3 |
| <i>Entités paysagères</i> | 3 |
| Cônes de vue et repères visuels | 8 |
| <i>Les espaces ouverts</i> | 8 |
| <i>Les corridors écologiques</i> | 14 |
| <i>Trame verte et bleue</i> | 15 |
| <i>Zones humides</i> | 18 |
| <i>Natura 2000</i> | 19 |
| <i>ZNIEFF</i> | 19 |
| <i>Arrêté de protection de biotope</i> | 19 |
| <i>Réserve naturelle régionale ou nationale</i> | 19 |
| <i>SRCE</i> | 19 |
| <i>Synthèse</i> | 20 |
| Milieu agricole | 21 |
| <i>Synthèse</i> | 24 |
| Milieu urbain | 25 |
| <i>Morphologie urbaine</i> | 25 |
| <i>Développement de l'urbanisation</i> | 26 |
| <i>Densité</i> | 39 |
| <i>Foncier disponible</i> | 41 |
| <i>Consommation d'espaces</i> | 42 |
| <i>Accessibilité de l'école et de la Mairie</i> | |
| <i>Synthèse</i> | 46 |
| <i>Mobilité et transport</i> | 47 |
| <i>Les transports en commun</i> | 47 |
| <i>La circulation et le stationnement</i> | 49 |
| <i>Les cheminements doux</i> | 51 |
| <i>Les liaisons douces</i> | 52 |
| <i>Entrées et sorties de ville</i> | 53 |
| <i>Patrimoine</i> | 56 |
| <i>Synthèse</i> | 63 |

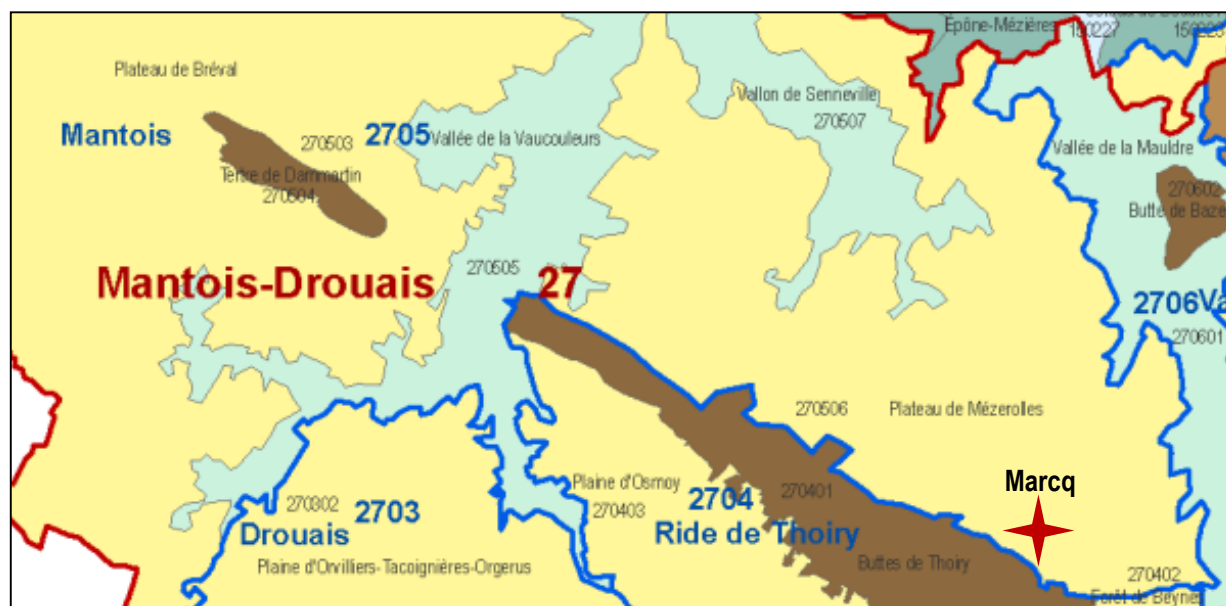
Milieu naturel

Entités paysagères

Une entité paysagère est un grand ensemble constitué de sous entités cohérentes rassemblées dans un espace présentant une certaine homogénéité d'aspect, un certain nombre de caractères communs dans les formes du relief, l'hydrographie, la végétation, etc.

Une étude portant sur les unités paysagères d'Ile de France classe la commune de MARCQ dans l'entité Mantois-Drouais et plus précisément dans le plateau de Mézerolles.

Figure 1 : Unités paysagères d'Ile-de-France



Source : Unités paysagères de l'IDF

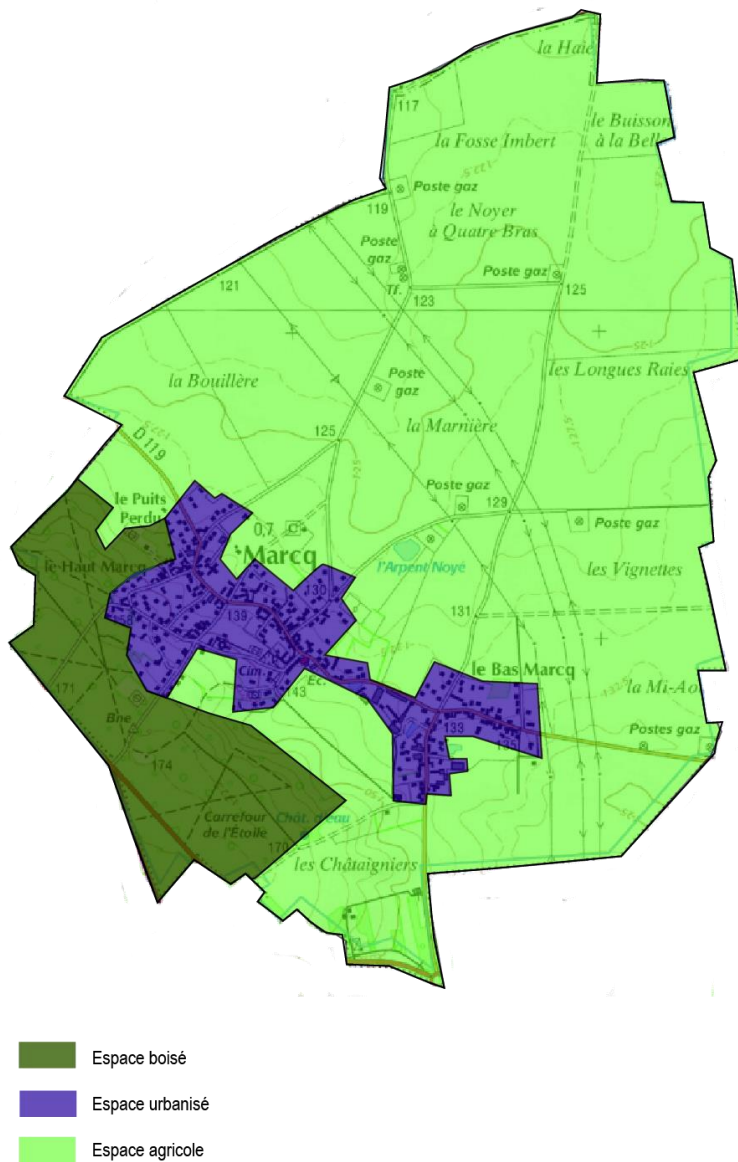
Le Mantois-Drouais est donc constitué de deux sous entités qui concernent MARCQ, à savoir, le Mantois et la Ride de Thoiry.

La Ride de Thoiry est une butte boisée tandis que le Mantois est essentiellement constitué de plateaux.

Entités paysagères communales

Le paysage de la commune est à dominante agricole avec un grand plateau agricole au Nord. Au Sud-ouest, on retrouve un espace boisé en surplomb du village. La zone urbanisée se retrouve entre l'espace agricole et l'espace boisé.

Figure 2 : Entités paysagère communales – Réalisation INGETER 2015



L'espace agricole

Figure 3 : Vue sur l'espace agricole

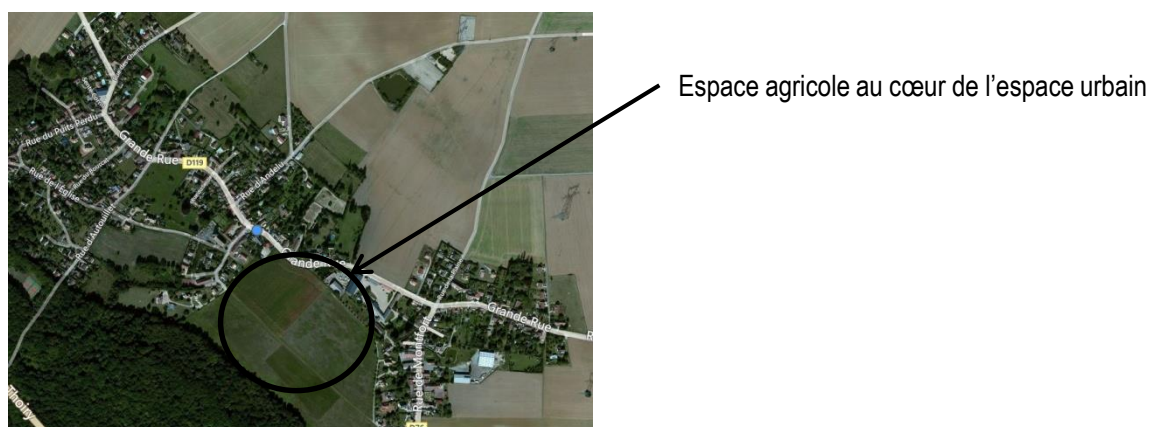


La commune de MARCQ est marquée par son caractère agricole. En effet, la commune possède de grandes terres pour la culture et notamment la culture céréalière.

Les terres agricoles se trouvent pour la plupart autour de l'espace bâti. La rupture entre les deux est souvent très nette avec une absence de transition. Cette organisation de l'espace est typique des communes rurales de l'Île de France. Un espace agricole est toujours présent dans le centre bourg et représente une aération au sein de la trame urbaine.

Le paysage agricole est un paysage agraire à champs ouverts de type « openfield », paysage que l'on retrouve au centre des Yvelines mais aussi dans les régions limitrophes (la Beauce).

Figure 4 : Localisation d'un espace agricole en milieu urbain



L'espace boisé

Figure 5 : Vue sur l'espace boisé



La commune est concernée par un massif boisé de plus de 100ha. L'espace boisé de la commune représente 10,33% du territoire communal (49,41ha de surface boisée), entièrement de statut privé.

Figure 6 : Zone boisée du sud de la commune
– Réalisation INGETER 2015



La zone boisée s'étend sur les bans communaux de Thoiry, Autouillet, Auteil-le-Rois et MARCQ. Ce massif est composé de plusieurs bois : Bois de Fleuret, Bois Pointu et Les Gros Chênes.

Le massif est constitué essentiellement de chênes mais aussi d'autres types d'arbres comme le hêtre, le charme, le bouleau et différents arbres fruitiers.

La zone boisée est située au Sud-ouest de la commune. L'espace urbanisé a rattrapé l'espace boisé.

Ce milieu fermé abrite de nombreux mammifères (chevreuils, sangliers, chauve-souris...) et micromammifères (mulot, musaraigne), des rapaces nocturnes et une flore spécifique au milieu de sous bois. Chaque unité forestière dispose de son lot de bois morts, de gîte et de cavité. Autant de micro-habitats et d'abri parfois uniques localement qu'il convient de ne pas détruire et de gérer.

Les souches sénescentes peuvent être l'hôte du Lucane cerf volant, un coléoptère protégé au niveau national (annexe II de la directive habitat). Cette espèce est l'une des principales actrices du recyclage des bois. Les anfractuosités des arbres constituent les seuls abris naturels pour les chouettes ou les chauves souris. En cas de destructions de ceux-ci, les espèces tendent à se rapprocher des constructions humaines.

Les massifs étant peu étendus, les lisières sont nombreuses. Ce sont des milieux particuliers qui hébergent les espèces des milieux ouverts ou semis ouverts (cultures, prairies et vergers), celles des milieux fermés (forêts) et localement des espèces inféodées aux lisières (milan royal dans certaine région). Ces lisières sont donc le siège d'une biodiversité conséquente mais doublement fragile puisqu'elle dépend de l'évolution de plusieurs milieux.

Les murs de pierres

Les murs de pierres facilitent le développement de la biodiversité, plus particulièrement les murs peu entretenus. Ces derniers peuvent servir de zone de refuge et offrent un habitat adapté aux espèces d'oiseaux nicheurs, de reptiles (tel que le lézard des murailles). Ces murets permettent aussi de maintenir une certaine humidité, avec les zones ombragées, c'est pourquoi il peut s'y développer une végétation composée de mousses, de lichens.

Ces types d'habitats assurent aussi la continuité écologique et permettent de délimiter des parcelles tout en servant de support pour l'expression d'espèces végétales autochtones.



Figure 7 : Mur en pierre blanche

Les milieux d'eau stagnante

Sur la commune de MARCQ, nous pouvons noter la présence de plusieurs étangs à proximité immédiate de la zone urbanisée. Les étangs sont de vrais écosystèmes. Leur caractère naturel et vivant participe à l'identité des lieux et à la valorisation du cadre de vie. Le traitement des abords, la végétalisation des berges et l'implantation dans le site renforcent leur insertion dans le paysage urbain. L'étang est le lieu de vie et de reproduction d'une flore et d'une faune riche et variée. Elle est aussi un élément du patrimoine rural dont la préservation revêt un intérêt culturel.

L'étang constitue toujours un lieu d'attrait. La présence de l'eau, la diversité de la végétation et l'animation de la faune contribuent à cet attrait.

Autour de l'étang, les plantes se répartissent en fonction de leurs exigences écologiques et notamment, de l'engorgement du sol et de la profondeur de l'eau. Des berges jusqu'à l'eau libre, elles forment des ceintures de végétation concentriques, des hydrophytes aux héliophytes, sources de nourriture, d'abris et lieux de pontes pour les animaux.

Insectes, mollusques, crustacés, vers, amphibiens et oiseaux se développent dans l'eau ou aux abords de la mare. Ces espèces, très diversifiées, sont menacées par la disparition des zones humides. Ces dernières participent au maintien de la biodiversité locale.



Figure 8 : Etang dans le centre-bourg

Cônes de vues et repères visuels

Les espaces ouverts

Les espaces ouverts correspondent à un vaste ensemble où se mêlent des espaces de cultures et de prairies. Dans la commune de MARCQ, ils se situent aux alentours des espaces urbanisés.

Le maintien des activités agricoles du type polyculture élevage, contribue à préserver la diversité de ces espaces, ce qui est un atout paysager pour la commune, qui conserve à proximité des zones d'habitations, des lieux aérés et agréables pour les passants.

Ces espaces ouverts sont formés de champs cultivés et de prairies pâturées ou de fauche. Ils sont situés entre les ensembles forestiers et l'urbanisation. Les haies qui s'incluent dans ces espaces apportent de la diversité.

La diversité s'exprime aussi entre les prairies, en fonction de leur exposition, de la géographie et de la géologie, avec un gradient d'humidité qui fixe les compositions floristiques et donc différents biotopes : Prairie mésophile, fraîche, humide.

De plus, l'utilisation qui est faite de la prairie, en fonction du pâturage, du fauchage et des amendements, impacte aussi la composition floristique de ces prairies selon un gradient de fertilisation, traduisant la richesse en éléments nutritifs : Prairie oligotrophe, mésotrophe, eutrophe.

Les conditions extensives (fauche, absence de fertilisation) favorisent l'expression de la plus grande diversité végétale, au niveau des espèces et des habitats.

Figure 9 : Espaces ouverts à MARCQ



La zone urbaine de MARCQ est marquée par de nombreuses rues étroites avec des bâtiments anciens implantés sur l'emprise publique. Malgré ces caractéristiques, la commune bénéficie de nombreuses vues ouvertes à la jonction des espaces bâtis, agricoles et boisés.



Figure 10 : Vue ouverte sur l'espace bâti, agricole et l'espace boisé



Figure 11 : Localisation de la prise de vue

A la fin du chemin du sablon, la vue est dégagée sur l'espace agricole avec à gauche la centre bourg et à droite la zone boisée.

Cet espace représente une zone aérée au sein de la zone bâtie. Il permet notamment à la commune de conserver son caractère rural.



Figure 12 : Vue ouverte sur l'espace agricole

Cette vue ouverte donne sur le plateau agricole en direction d'Andelu. On devine sur la droite l'étang de l'Arpent Noyé avec la présence de ripisylves autour.

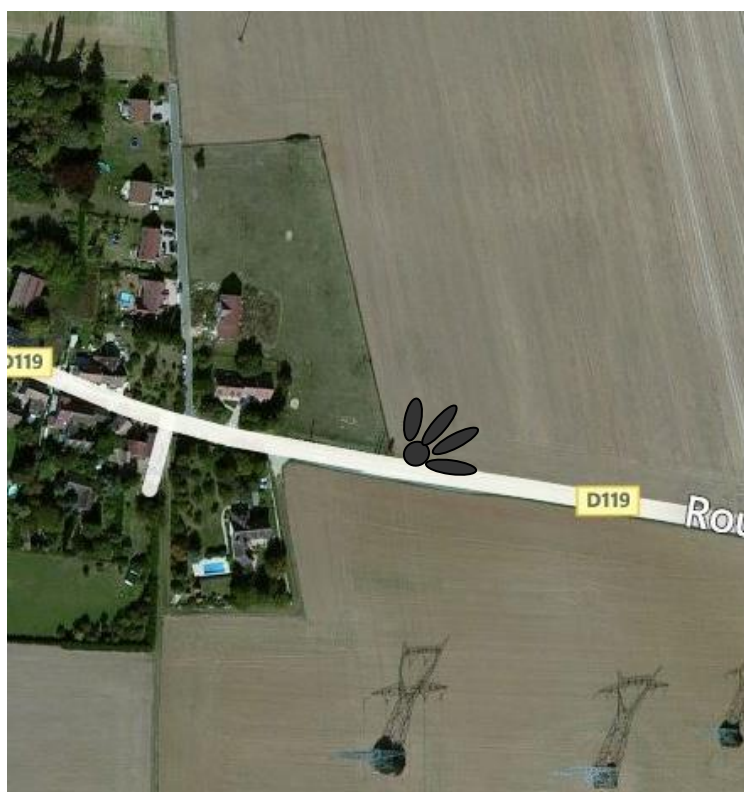


Figure 13: Localisation de la prise de vue



Figure 14: Vue ouverte sur le plateau agricole en direction de Beynes

Figure 15: Localisation de la prise de vue



Cette vue ouverte se situe sur la route de BEYNES en direction du plateau agricole.

La rupture visuelle entre l'espace bâti et l'espace agricole est très nette.

L'Ouest de cette zone offre une vue dégagée sur un paysage agricole de type « openfield » et à l'Est la zone boisée offre une vue mixte.



Figure 16: Vue fermée au sein de l'espace bâti

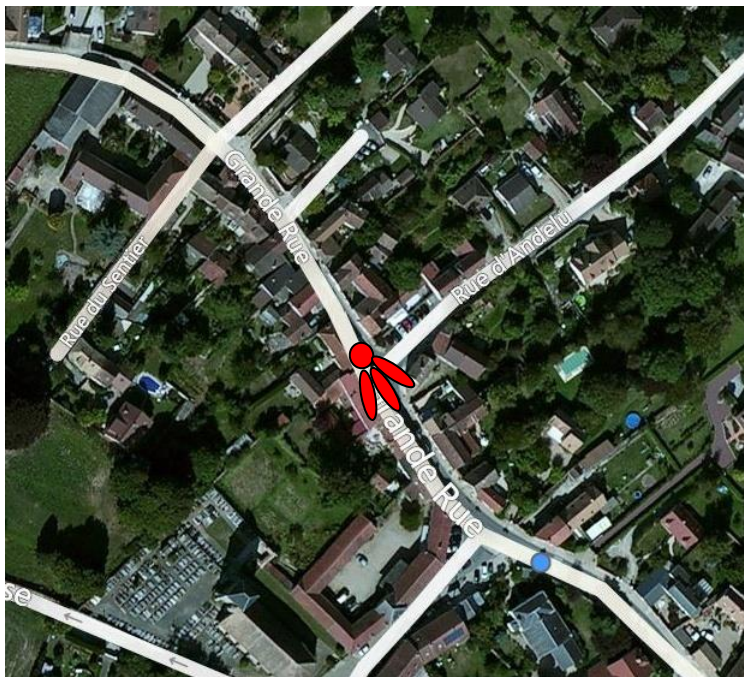


Figure 17: Localisation de la prise vue

Cette vue fermée n'est pas la seule du centre bourg du fait que les constructions anciennes se sont implantées sur l'emprise publique.

La commune a donc un espace bâti assez dense dans le centre ancien mais conserve tout de même des espaces aérés par la présence de grands jardins ou de terres agricoles.

L'alternance des vues ouvertes et fermées permet à la commune de garder son caractère de village.

Les jardins :

Ces jardins forment des espaces de transition (écotones) entre les espaces ouverts et le milieu urbain, en réduisant les impacts paysagers et écologiques des constructions.

De même, pour la plupart des lots d'habitations, la plantation ou le fait de garder des essences locales sur leur pelouse et jardin, favorise une transition douce entre des secteurs naturels et anthropisés.

Ces ceintures vertes sont essentiellement composées d'essences fruitières et mellifères associées à d'autres essences ornementales ou locales. Pour les haies mitoyennes ou en limite d'emprise publique, lors d'aménagement futurs, il serait opportun de conseiller ou d'imposer des haies polyspécifiques composées d'essences locales, favorisant davantage l'intégration et la biodiversité.

Le milieu naturel au sein du paysage urbain est précieux. Cet écosystème qu'il soit intra-urbain ou péri-urbain est propice au développement et au maintien de nombreuses espèces de la faune et de la flore. Ces espaces jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité, dans la mesure où ils permettent à des espèces de s'abriter et de se nourrir des baies et des insectes dont la présence varie en fonction des essences.

Les jardins représentent des zones d'alimentation et des terrains de chasse pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de petits mammifères tels que les rongeurs et les chiroptères qui viennent chercher des fruits ou des insectes. En marge, les rapaces nocturnes ne manquent pas d'explorer ces espaces semi-ouverts pour leur chasse nocturne.



Figure 18: Jardins de MARCQ

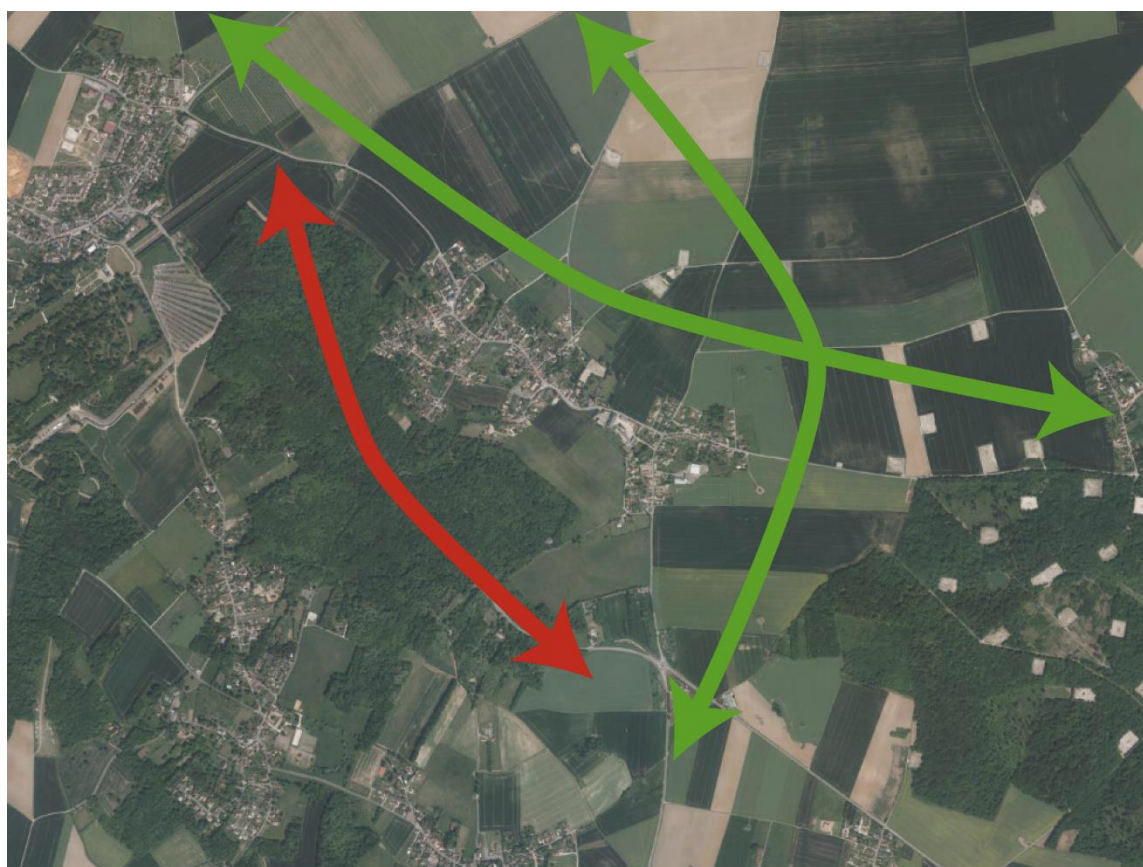
Les corridors écologiques

Il n'y a pas de biodiversité sans un échange génétique entre les populations et une libre déplacement des espèces. Les corridors écologiques font la liaison entre les espaces naturels sources en passant parfois par des espaces relais. Ils marquent les axes de déplacement sans limite administrative utilisés par la faune. Toutes les espèces n'ont pas les mêmes besoins en termes d'aire vitale, de déplacement, pour la reproduction ou l'alimentation; c'est pourquoi il est difficile de tenir compte de chaque espèce dans les projets de planification. Néanmoins la mise en place des trames vertes et bleues représente une réelle prise en compte des espèces dans leur globalité, avec une préservation des corridors à dominance aquatique et ceux à dominance forestière.

Sur la commune de MARCQ et les communes voisines, 2 types de corridors écologiques peuvent être mis en avant :

- Un corridor « forestier » qui passent dans l'axe Nord-ouest – Sud-est en reliant les grandes entités forestières . Ces corridors marquent le déplacement du gibier ;
- Des corridors « agricoles », où se mêlent les prairies, les vergers et les lisières forestières. Ce corridor est favorable à l'entomofaune et à l'avifaune locale, ainsi qu'aux chiroptères qui y chassent.

Figure 19 : Corridors écologiques à MARCQ – Réalisation INGETER 2015



Corridor agricole



Corridor forestier

Trame verte et bleue

Enrayer la perte de la biodiversité passe notamment en France par la préservation et la restauration de continuités écologiques.

L'enjeu de la constitution d'une trame verte et bleue s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger. Il s'agit de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et de permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services écosystémiques.

Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédatons, morts accidentelles...), une population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs). Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant, mais sur un ensemble de zones vitales (dites « réservoirs de biodiversité »), plus ou moins proches ou éloignés.

Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelés corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...). Ces nécessaires maintien et rétablissement des continuités écologiques impliquent que l'espace rural, les cours d'eau, les zones urbaines mais également les grandes entités paysagères et écologiques que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestières, le littoral sauvage... demeurent ou redeviennent partout où c'est possible des espaces de vie pour la nature.

Ainsi, une nouvelle méthode d'approche s'impose. Il faut désormais raisonner en terme de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes, en termes de continuités écologiques, à une échelle spatiale très large. Cela nécessite d'intégrer la mobilité des espèces et dans une moindre mesure le déplacement au cours du temps des écosystèmes.

Trame bleue

Aux termes des dispositions du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, la trame bleue repose ainsi :

La trame bleue comprend :

1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 ;

2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ;

3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III.

A MARCQ, la trame se constitue des plans d'eau, évoqués précédemment.

Figure 19 : Trame bleue de MARCQ – Réalisation INGETER 2015



Trame verte

Aux termes des dispositions du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, la trame verte repose ainsi :

II. — La trame verte comprend :

1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;

2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;

3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14.

A MARCQ, la trame verte est constituée par l'espace boisé situé au Sud-Ouest du territoire communal, ainsi que par les corridors écologiques qui relient cet espace aux prairies, vergers, ripisylves.

Figure 20 : Trame verte de MARCQ – Réalisation INGETER 2015



Zones humides

D'après la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Energie et de l'Environnement (DRIEE) d'Ile-de-France, plusieurs zones du territoire communal peuvent être caractérisées comme humides.

La DRIEE propose une classification par enveloppe d'alerte, reportée sur carte par un code couleur. La couleur verte indique un niveau 3 et le bleu un niveau 5.

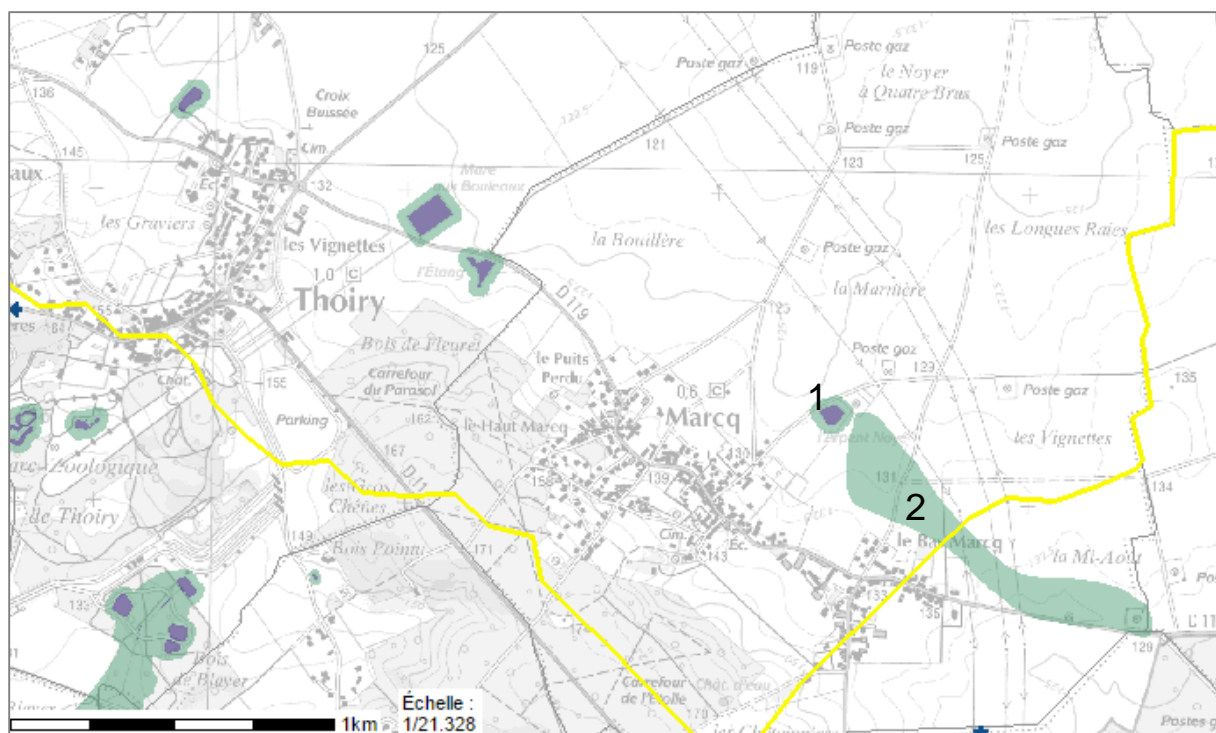
- Niveau 3 : zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser ;
- Niveau 5 : zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides.

La carte suivante est celle produite par le DRIEE :

Ainsi, les plans d'eau situés à proximité du bâti du Bas-Marcq ne sont pas pris en compte dans la cartographie de la DRIEE. Seuls les alentours du plan d'eau de l'Arpent Noyé (1) ainsi qu'une vaste zone longitudinale (2) de direction Nord-Ouest-Sud-Est sont identifiés comme espaces susceptibles d'être des zones humides.

Le règlement écrit et graphique du présent PLU prévoit la protection des abords de l'Arpent Noyé par classement en élément remarquable du paysage (ERP 11). De même, le règlement écrit devra prévoir une distance minimale des constructions par rapport aux zones humides repérées, dans un objectif de préservation.

Figure 21 : Carte des enveloppes d'alerte à MARCQ – Source DRIEE



Source: DRIEE

Natura 2000

La commune de MARCQ n'est pas concernée par un site Natura 2000.

ZNIEFF

La commune de MARCQ n'est pas concernée par une ZNIEFF.

Arrêté de protection du biotope

La commune de MARCQ n'est pas concernée par ce type d'arrêté.

Réserve naturelle régionale ou nationale

La commune de MARCQ n'est pas concernée par une réserve naturelle

SRCE

Sans pointer spécifiquement la commune de MARCQ, le SRCE précise que les trames vertes et bleues sont composées de sous-trames et notamment les deux suivantes :

- La sous-trame arboré correspondant à l'ensemble des formations végétales ligneuses arborées ou arbustives ;
- Les cours d'eau et les canaux qui peuvent constituer à la fois des corridors spécifiques pour la flore et la faune aquatiques des eaux courantes et des réservoirs de biodiversité pour les trames bleues.

Aucun corridor écologique spécifique n'est recensé sur la commune de MARCQ par un document de rang supérieur au PLU de MARCQ.

Synthèse

La commune est caractérisée par des terres à dominantes agricoles. Ces espaces agricoles plats offrent des vues ouvertes sur l'ensemble du territoire communal. Les ouvertures visuelles et cônes de vue recensés sont à préserver.

De même, les éléments composant la trame verte et bleue locale doivent être préservés.

Des zones étant probablement humides compte tenu des observations de la DRIEE sont susceptibles de se trouver sur le territoire. Un inventaire précisant la nature et le périmètre de ces zones doit être mené.

Milieu agricole

Le recensement agricole de 2010 met en exergue le fait que le nombre de siège d'exploitation agricole sur la commune n'a cessé de diminuer entre 1988 et 2010 passant de 5 en 1988 à 2 en 2000 puis 1 seul en 2010.

La superficie utilisée pour l'agriculture a, quant à elle, nettement augmenté, passant de 201 hectares en 1988 à 242 hectares en 2010.

Les surfaces agricoles sont importantes dans la commune puisqu'elles représentent environ 76% du territoire communal (362 hectares). L'agriculture est l'activité économique principale de MARCQ.

10 exploitants déclarent des îlots à la PAC (Politique Agricole Commune).

Tableau 1 : Détail de la surface agricole utile à MARCQ – Source RGE 2010

| | 2009 (ha) |
|--------------------|------------------|
| Blé tendre hiver | 197,59 |
| Colza d'hiver | 94,17 |
| Gel | 23,60 |
| Lin fibres | 26,70 |
| Maïs | 14,19 |
| Orge d'hiver | 1,42 |
| Prairie permanente | 4,08 |
| Seigle | 1,18 |
| Total | 362,93 |

Un questionnaire a été envoyé aux exploitants agricoles. 3 d'entre eux y ont répondu.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principales informations. La viabilité économique semble relativement bonne, tout comme celle de l'outil de travail. L'orientation agraire majeure est la culture céréalière. Les questions de succession ne se posent pas de la part des agriculteurs à ce jour.

Tableau 2 : Résultats de l'enquête agricole – Source INGETER 2015

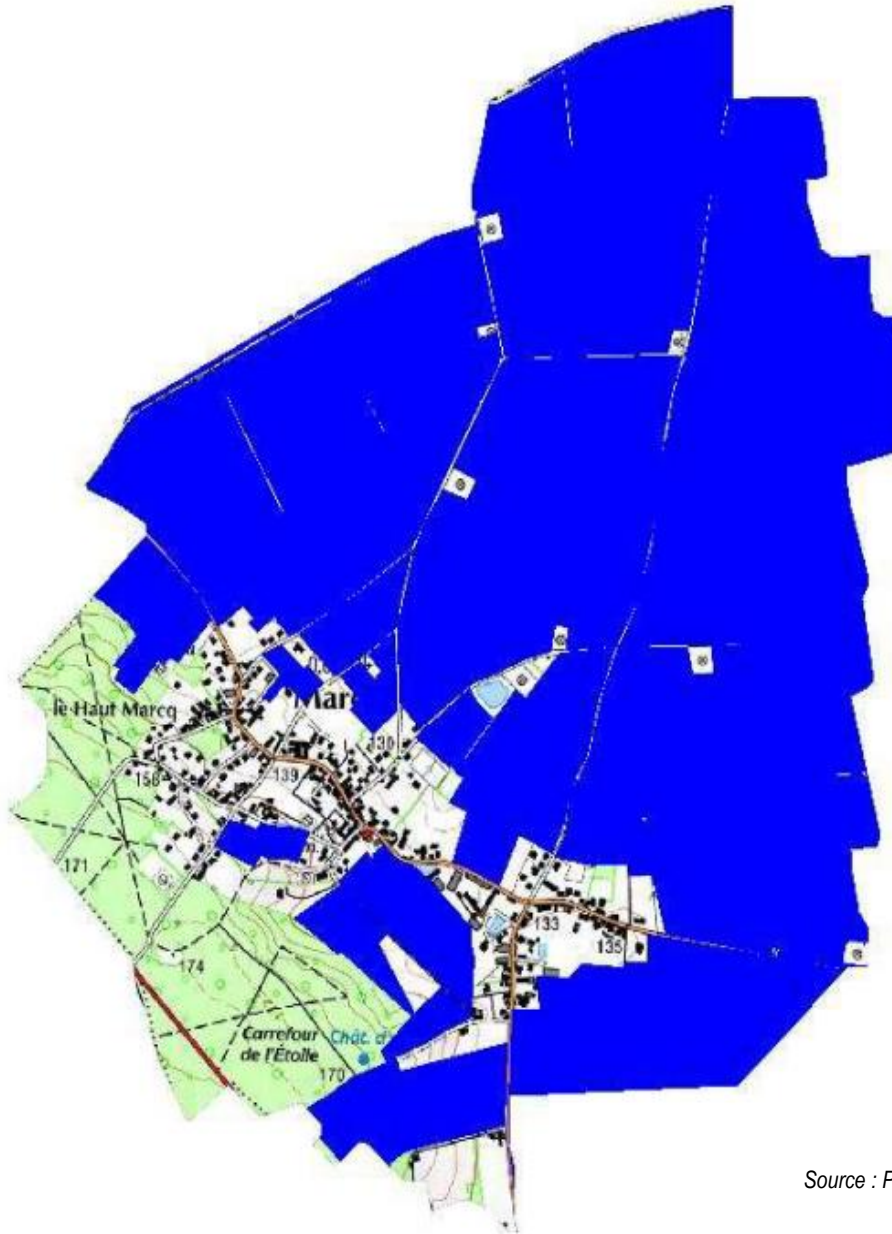
| | Age | Statut | UTH | Orientation | Siège sur MARCQ | Habitat sur site | SAU | SAU sur MARCQ |
|---|--------------------|--------------|-----|-----------------------------|-----------------|------------------|-----|---------------|
| 1 | Entre 30 et 40 ans | GAEC | 3,5 | Céréales | Oui | Non | 245 | 146 |
| 2 | Entre 40 et 50 ans | Individuelle | 2 | Céréales et pommes de terre | Non | Oui | x | x |
| 3 | Entre 60 et 70 ans | Individuelle | 2 | Céréales | Non | Non | 205 | 53 |

Tableau 3 : Viabilité de l'activité agricole, succession et projets d'installation – Source INGETER 2015

| | Succession | Viabilité éco | Viabilité outil de travail | Viabilité foncier | Projet |
|---|----------------|---------------|----------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| 1 | Ne se pose pas | Viable | Viable | Viable | x |
| 2 | Ne se pose pas | Précaire | Moyenne | x | Installation d'un enfant hors commune |
| 3 | Ne se pose pas | Viable | Viable | x | x |

De nombreuses terres agricoles de la communes sont recensées à la PAC (Politique Agricole Commune) en 2009.

Figure 22 : Espaces agricoles recensés par la PAC en 2009 – PAC



Source : PAC



Espaces agricoles recensés par la PAC en 2009

Synthèse

Les surfaces agricoles sont importantes dans la commune puisqu'elles représentent environ 76% du territoire communal (362 hectares). L'agriculture est l'activité économique principale de MARCQ.

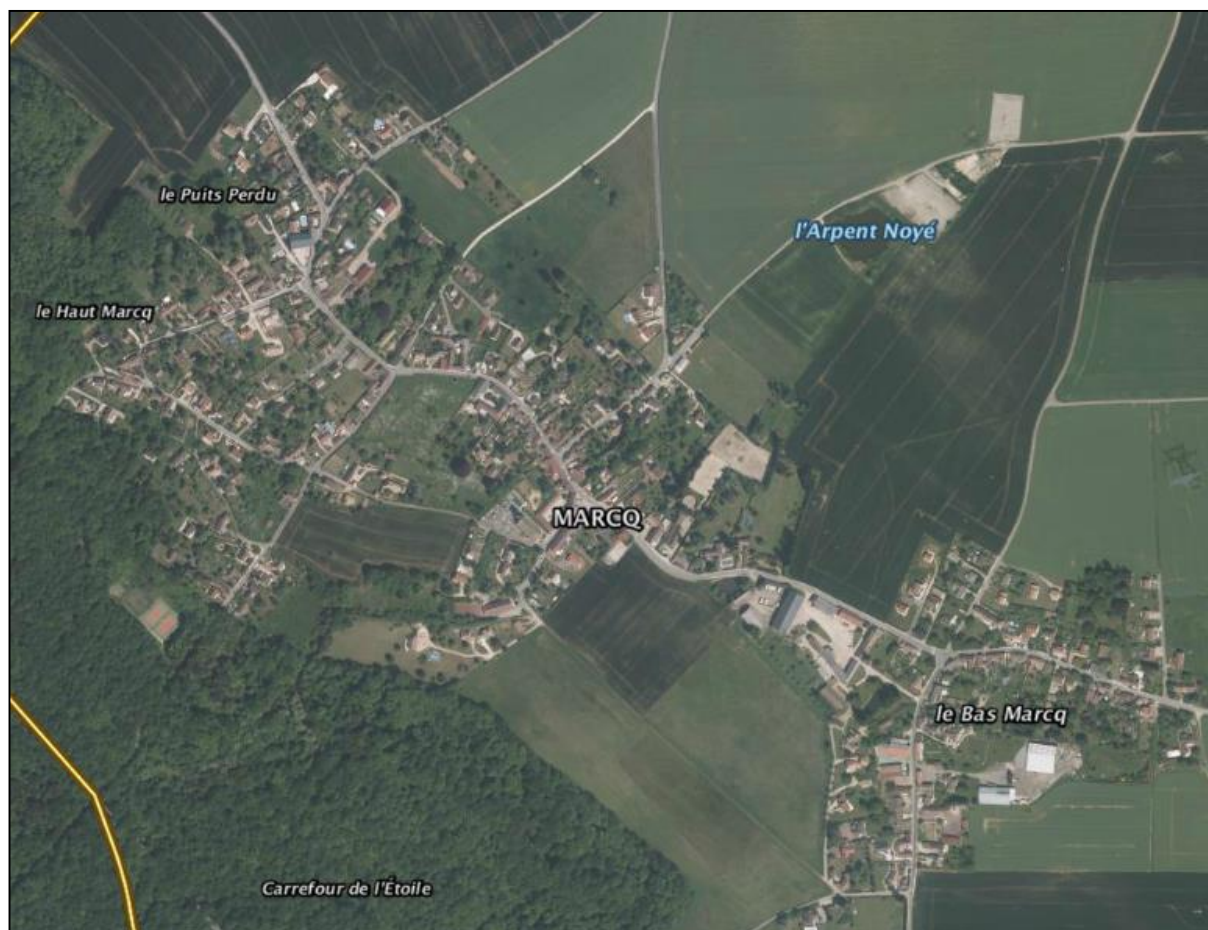
1 siège d'exploitation est présent sur la commune.

L'agriculture sur la commune de MARCQ est orientée vers la culture céréalières.

Milieu urbain

Morphologie urbaine

Figure 23 : Trame urbaine de MARCQ – Source Géoportail



De manière générale, la morphologie urbaine de MARCQ est de type « village rue ». Cependant, plusieurs secteurs sont clairement identifiables en fonction de l'évolution de l'urbanisation qu'a connue MARCQ au cours de son histoire.

L'urbanisation progressive du centre bourg et de ses franges s'est en effet dirigée en direction des bois situés en surplomb du village, au Sud-ouest du territoire communal.

MARCQ est ainsi constituée d'un centre bourg où sont concentré tous les services disponibles sur la commune. Au Sud-est du centre bourg, en direction de Beynes, se trouve le Bas-Marcq. Cet ancien hameau est à présent compris dans la trame urbaine du centre bourg.

On retrouve dans le centre bourg l'Eglise Saint-Rémy, l'école et la mairie. Au Nord de la commune, le stade de football et le terrain de tennis de la commune sont des équipements communaux importants.

Développement de l'urbanisation

Evolution de la zone urbaine dans le temps et densité

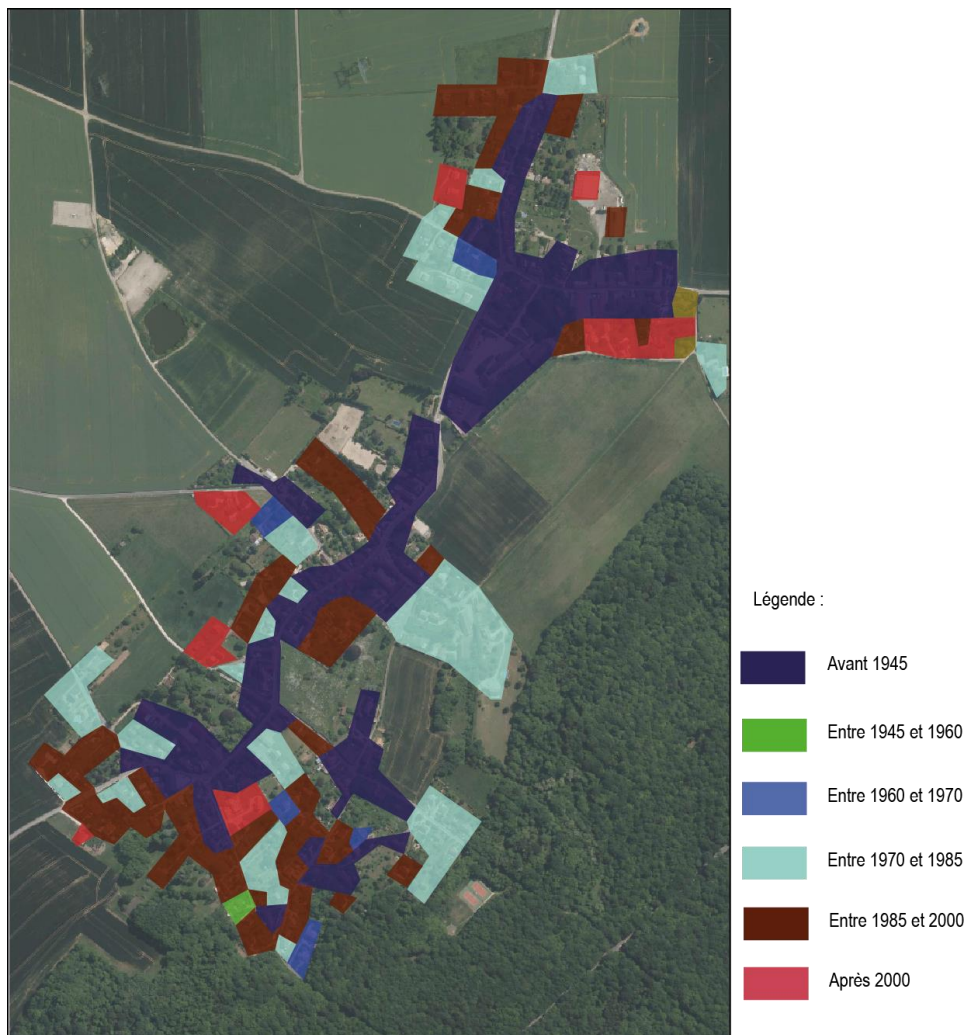


Figure 24 : Périodes de construction du bâti de MARCQ – Réalisation INGETER 2015

La commune de MARCQ s'est développée essentiellement le long de la RD 119 dite « Grande rue ». La morphologie de la commune est donc de type « village rue ». Plusieurs époques de constructions ressortent :

- les constructions avant la fin de la seconde guerre mondiale ;
- les constructions d'après guerre (1945 – 1960) ;
- les constructions des années 60 ;
- les constructions des années 1970 à 1985 ;
- les constructions des années 1985 à 2000 ;
- les constructions des années 2000 à 2012.

Il n'y a pas eu de grand projet urbain de type quartier pavillonnaire. Dans la commune de MARCQ, les nouvelles constructions se sont toujours intégrées de façon ponctuelle dans le tissu urbain existant.

Les constructions d'avant 1945



Les constructions anciennes sur la commune sont facilement reconnaissables de part leurs caractéristiques architecturales mais aussi par leur implantation par rapport à l'emprise publique.

Légende :

 Avant 1945

Figure 25 : Bâti antérieur à 1945 – Réalisation INGETER 2015



Figure 26 : Centre bourg de MARCQ

Les constructions anciennes sont implantées sur l'emprise publique. Les trottoirs sont souvent étroits et l'alignement des constructions le long de la voie engendre un effet tunnel. Cet effet tunnel a pour conséquences de ne permettre que peu de vues ouvertes au sein de l'espace bâti. Ce manque de vue dégagée peut être dangereux sur certaines intersections comme illustré ci-dessous.



Figure 27 : Intersection entre la rue d'Andelu et la Grande Rue

Les priorités à droite pour les automobilistes sont des intersections dangereuses si l'automobiliste en question n'adapte sa vitesse. Les bâtiments étant en limite d'emprise publique, la visibilité est très réduite surtout pour des intersections perpendiculaires. En ce qui concerne les piétons, les trottoirs étroits sont sécurisés par un mobilier urbain adapté mais ils doivent rester très prudents.

Lorsqu'il s'agit d'un espace peu bâti, l'intersection peut être tout aussi dangereuse. En effet, les particularités architecturales de la commune font que de nombreux murs en pierre sont présents sur l'emprise publique au sein du centre bourg. Ces murs font partis du patrimoine de MARCQ mais ils ouvrent peu de visibilité aux automobilistes dans les intersections. De ce fait, des aménagements de sécurité routière sont présents tels que les miroirs placés aux intersections pour augmenter la visibilité.



Figure 28 : Intersection entre la rue d'Andelu et la Grande Rue

Les constructions entre 1945 et 1960

Les constructions réalisées entre 1945 et 1960 sur la commune sont peu nombreuses. En effet, cette époque est marquée par la reconstruction des bâtiments déjà présents avant la guerre. Il y a donc eu très peu de nouvelles constructions en étalement sur la commune mais plutôt de la construction sur l'existant. Après 1960, le développement urbain va prendre nettement plus d'ampleur.

Les constructions entre 1960 et 1970



Entre 1960 et 1970, la commune se développe timidement avec la construction de quelques maisons éparses sur le territoire communal. Cependant ces constructions se sont implantées à l'intérieur de la zone actuellement urbanisée (en 1960).

Légende :

- Avant 1945
- Entre 1960 et 1970

Figure 29 : Bâti de 1960 -70 – Réalisation INGETER 2015



Figure 30 : Maison située rue de Bouscat

Cette construction des années 60 montre l'effort d'intégration de ce bâti par rapport aux bâtiments existants sur la commune. L'utilisation de la pierre pour réaliser la clôture de la maison ainsi que ses murs est une pratique qui se raréfia dans les années suivantes.

Les constructions entre 1970 et 1985



Figure 31 : Bâti de 1970-85 – Réalisation INGETER 2015

Le début des années 1970 va marquer un virage important dans le développement de la commune. En effet, l'urbanisation va commencer à s'étaler en dehors des axes principaux telle que la Grande rue. L'architecture va se moderniser avec le délaissement progressif des matériaux traditionnellement utilisés dans la commune de MARCQ, à savoir la pierre blanche, au profit de matériaux plus contemporains.



Figure 31 : Construction des années 70-85

Les clôtures ne sont plus en pierre sur l'emprise publique mais plutôt végétalisées ou avec un muret de faible hauteur. L'implantation des maisons change aussi avec un recul marqué par rapport à l'emprise publique. Les maisons sont construites plus souvent au centre de la parcelle.

Cette époque est marquée également par la création de quartiers de type pavillonnaires comme dans le haut de la rue d'Autouillet.



Figure 32 : Rue d'Autouillet



Figure 33 : Quartier pavillonnaire Rue d'Autouillet - GoogleMap

Les constructions entre 1985 et 2000



Entre le milieu des années 80 et la fin des années 90, le développement de la commune bat son plein. L'urbanisation se développe à la fois en extension de l'actuelle zone urbanisée (en 1970) mais aussi en comblant les terrains non bâtis au sein du centre bourg.

Le Bas-Marcq va lui aussi connaître un fort développement, notamment dans son extrémité en direction de Beynes..

Légende :

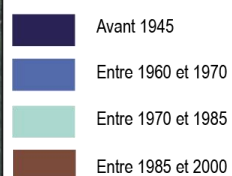


Figure 34 : Constructions réalisées de 1985 à 2000 – Réalisation INGETER 2015

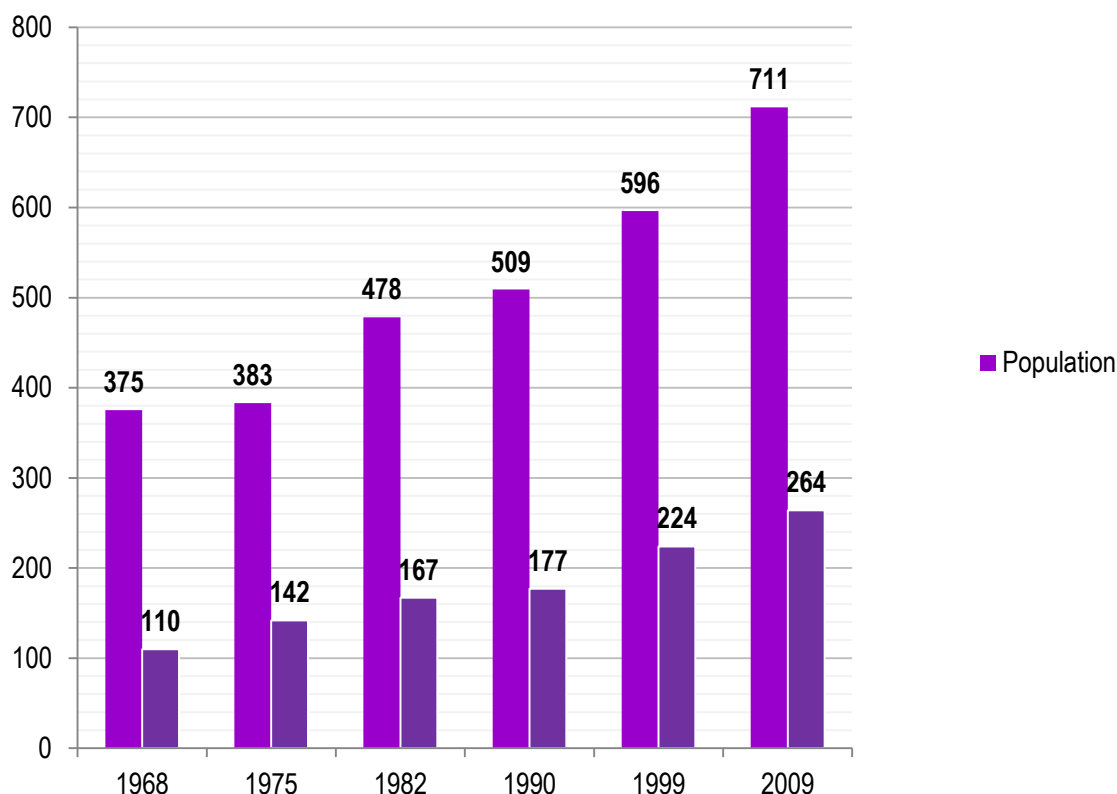


Figure 35 : Evolution du parc de logements de 1968 à 2009– INGETER 2015

Nous voyons clairement dans ce graphique l'évolution nette qui se produit à partir du début des années 1990 avec une croissance forte de la population ainsi que l'augmentation du nombre de résidences principales. Ces informations corrént bien avec le développement marqué de l'espace bâti observé sur le terrain.

Le développement des constructions s'est essentiellement fait avec des matériaux récents et une implantation en milieu de parcelle. De plus, les nouvelles constructions se sont implantées essentiellement en extension de l'espace déjà urbanisé.

Cette forte dynamique à partir de la fin des années 80 est à mettre en corrélation avec la position de MARCQ à proximité de Paris (environ 50km) et de sa forte attractivité économique. La commune est donc attractive du fait de sa position proche de plusieurs pôles d'emplois comme Mantes-la-Jolie et Saint-Quentin-en-Yvelines.



Figure 36 : Sortie du Bas-Marcq, route de Beynes

Nous pouvons voir ici des constructions réalisées entre 1985 et 2000. Elles se sont implantées en étalement linéaire en consommant de l'espace agricole et se retrouvent aujourd'hui en limite direct avec cet espace.

L'architecture utilisée est souvent moderne avec peu de lien avec l'architecture traditionnelle de MARCQ.



Figure 37 : Sortie Nord-Ouest, sur la RD 119

Les extensions urbaines sont marquées par la rupture brutale entre l'espace bâti et l'espace agricole. Il n'y a aucune transition paysagère entre les deux.

Les constructions après 2000



Entre 2000 et 2012, la construction de nouvelles habitations a été aussi importante que sur les périodes 1970 – 1985 et surtout 1985 – 2000.

Entre 1990 et 1999 le nombre de logements a augmenté de 17% et entre 1999 et 2009 il a augmenté de 16,9%. La dynamique est donc restée stable.

Légende :

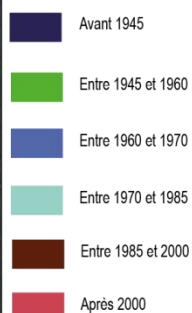


Figure 38 : Constructions réalisées après 2000 – Réalisation INGETER 2015



Figure 39 : Construction en cours et construction des années 2000

Les constructions des années 2000 se sont moins implantées en étalement linéaire que celles des années 80, 90. On retrouve ces constructions essentiellement dans les dents creuses qui se trouvaient au sein des parties déjà urbanisées.

Ces constructions utilisent des matériaux récents et souvent clairs. Les maisons sont implantées au centre de la parcelle et non sur l'emprise publique.

Une mixité des bâtis au sein du centre bourg



Figure 40 : Photo n°1



Figure 41 : Photo n°2



Figure 42 : Photo n°3



Figure 43 : Photo n°4

Au fil du temps, de nouvelles constructions se sont ajoutées au cœur historique de la commune. Ce centre bourg dispose donc aujourd'hui d'une certaine diversité dans le type d'habitation. En effet, au sein du centre bourg il est possible de retrouver des bâtisses anciennes (cf. photo n°1) mais aussi des logements très récents (cf. photo n°2). Certains propriétaires ont su intégrer leur nouveau logement avec le patrimoine existant de la commune (cf. photo n°3).

Ces efforts d'intégration sont rares et méritent d'être encouragés.

Pour finir, la commune, bien que rurale, dispose de petits immeubles de faibles hauteurs (cf. photo n°4) et permettent une diversité dans l'offre de logements. Ceux-ci favorisent le parcours résidentiel au sein de la commune.

Densité

Le densité au sein de l'espace urbain

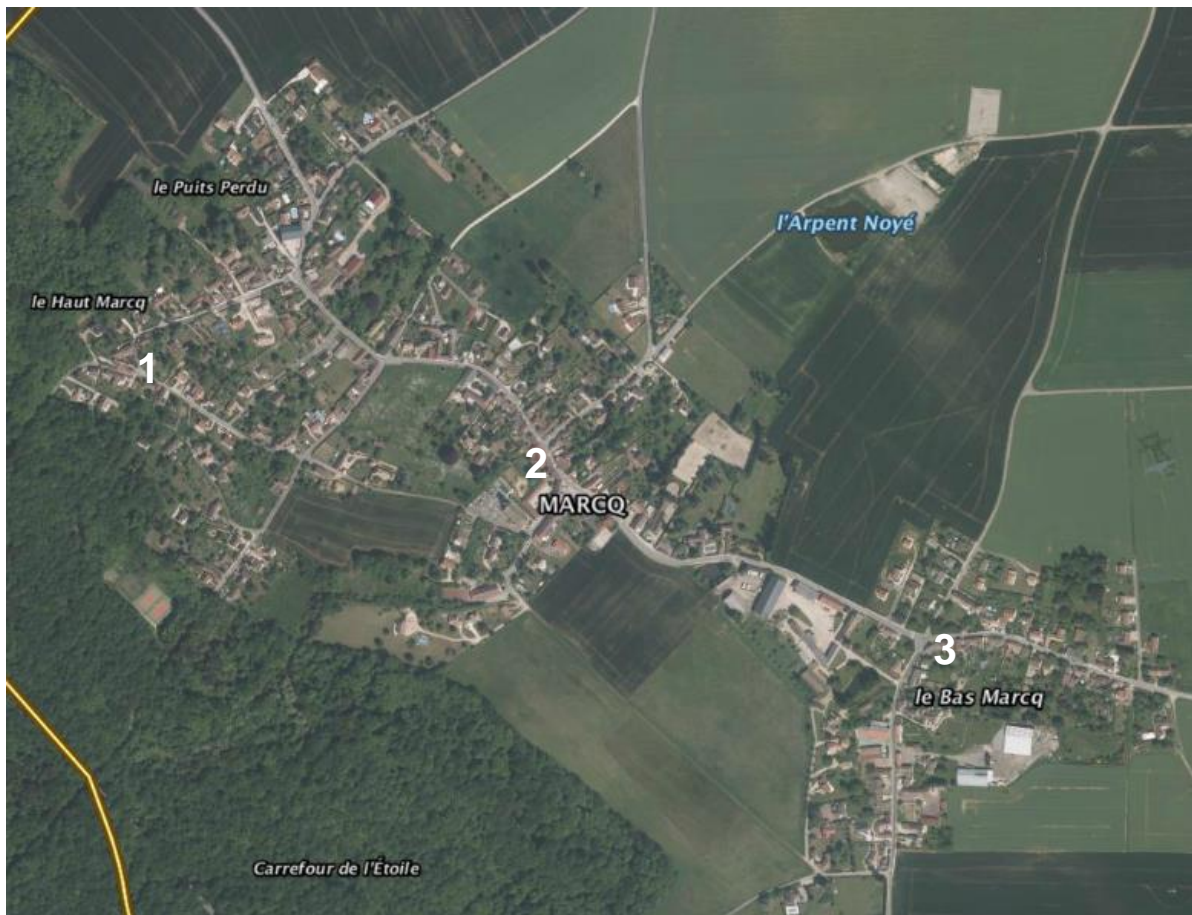


Figure 44 : Espace urbain de MARCQ – Source Géoportail

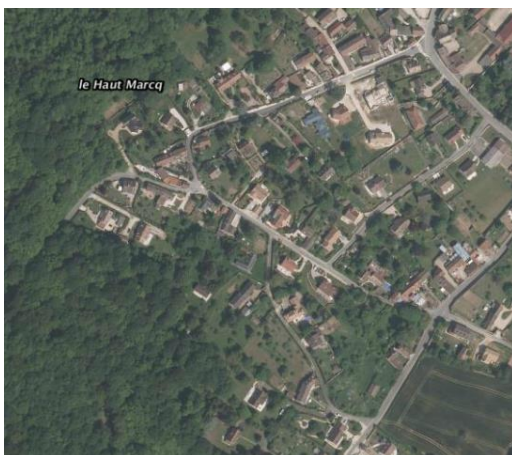


Figure 45 : Le Haut Marcq– Source Géoportail

Le Haut Marcq est un secteur d'extension urbaine avec une densité proche de 15 logements par hectare.

Ce secteur possède quelques maisons anciennes positionnées en limite d'emprise publique mais aussi de nombreux maisons contemporaines implantées en milieu de parcelle.



Le centre ancien de la commune, à proximité de la mairie, a une densité plus élevée avec environ 22 logements par hectare.

Il est logique que la densité la plus forte de la commune se situe à cet endroit puisque les constructions anciennes sont implantées les unes à côté des autres le long de la RD 119.

Ce secteur possède les seuls logements collectifs de la commune ce qui augmente la densité de population dans cette zone.

*Figure 46 : Le centre ancien –
Source Géoportail*



Le Bas Marcq a accueilli de nombreuses nouvelles constructions au cours des 20 dernières années.

Ce secteur possède une densité de logements plus faible avec 7 logements par hectare en moyenne.

Cette faible densité de bâti est dû au fait que les constructions récentes se sont implantées en milieu de parcelle.

Figure 47 : Le Bas Marcq – Source Géoportail

La commune de MARCQ a donc une densité du bâti qui diffère selon les secteurs et les époques de construction. De nombreux espaces libres sont présents en 2012 au sein des secteurs actuellement urbanisés. La densification de la commune passera par le comblement des différentes dents creuses.

Foncier disponible

Les friches et enclaves urbaines représentent un potentiel foncier cumulé de 33 200 m².
 Sur ces dents creuses, 10 800 m² sont classées en zone d'urbanisation future (AU).
 Il reste donc 22 400 m² de surface valorisable.

En appliquant la densité des secteurs les plus récents, une trentaine de logements sont possibles dans les dents creuses.

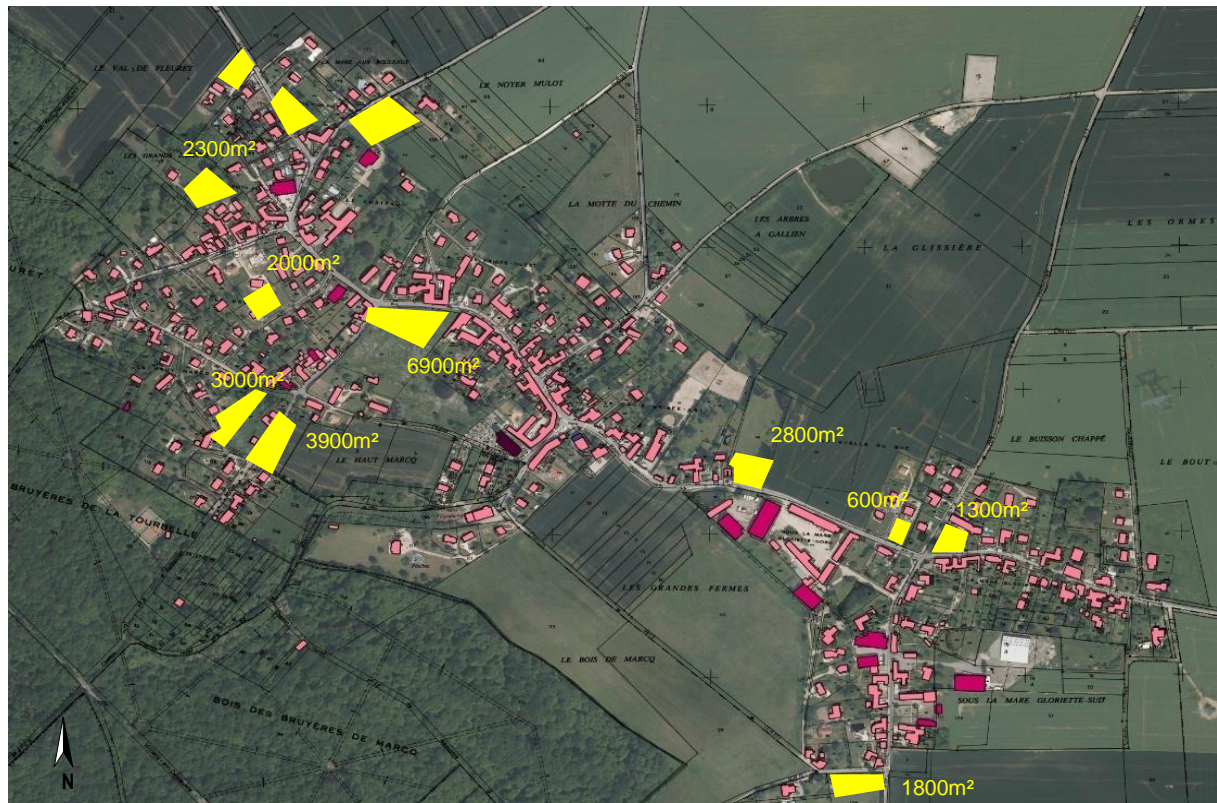


Figure 49 : Dents creuses repérées à MARCQ – Source Géoportail – Réalisation INGETER 2015



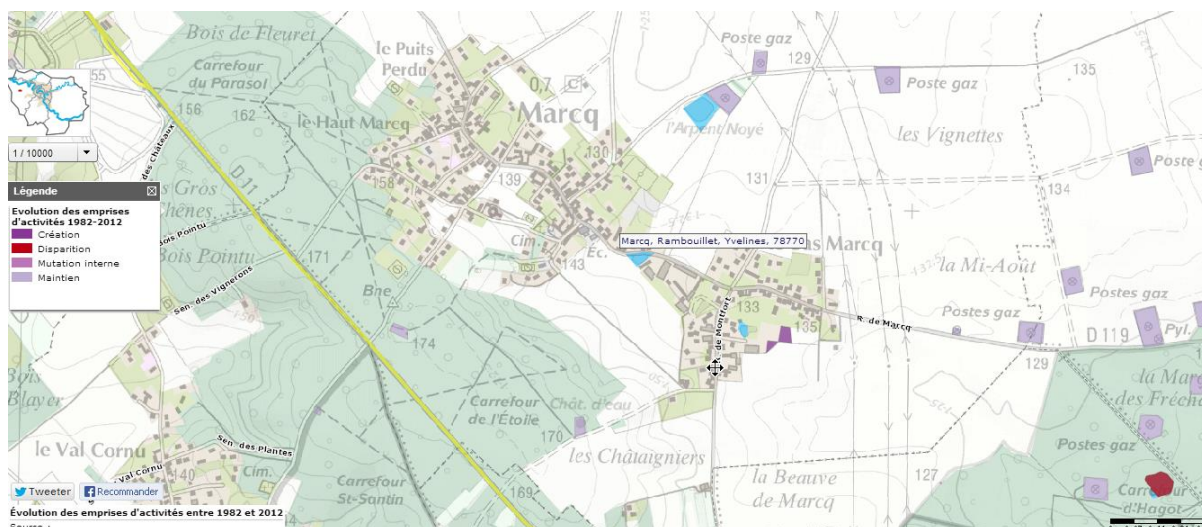
Bâtiments



Espaces mobilisables

Consommation d'espaces

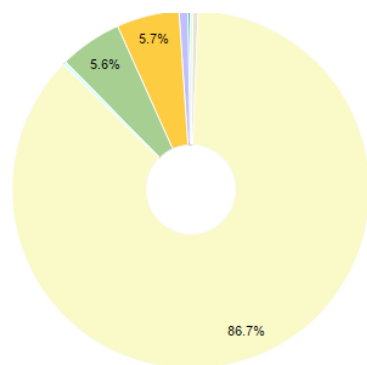
Figure 50 : Mutation de l'espace urbain, de 1982 à 2012 – Source IAU; IDF



Sources; IAU IDF

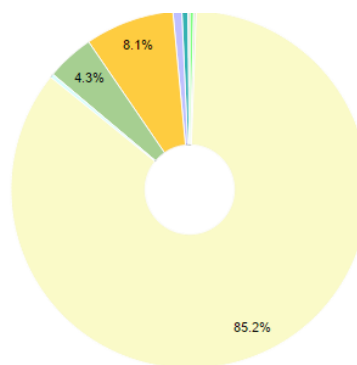
D'après la carte ci-dessus; on constate qu'en trente ans, la majorité de la surface ayant mutée était déjà urbanisée.

Figure 50 : Recul de la surface agricole de 1982 à 2012 – Source IAU; IDF



En 1982

nous étions dans un **espace naturel**
avec en majorité 184.28 ha
d'**espaces agricoles**



En 2012

nous sommes dans un **espace naturel**
avec en majorité 181.19 ha
d'**espaces agricoles**

Sources; IAU IDF

Les graphiques ci-dessus indiquent que la surface agricole a légèrement reculée en 30 ans. Les espaces ouverts artificialisés (en vert) ont aussi diminués au profit de l'habitat individuel. L'habitat individuel progresse de 2,4% en 30 ans.

Figure 51 : Evolution de l'occupation du sol à MARCQ entre 2008 et 2012– Source IAU; IDF

| Occupation du sol en hectares | Surface 2008 | Disparition | Apparition | Surface 2012 | Bilan |
|--|---------------|--------------|-------------|---------------|--------------|
| 1 Forêts | 54,03 | 0,00 | 0,00 | 54,03 | 0,00 |
| 2 Milieux semi-naturels | 5,25 | -1,65 | 0,47 | 4,07 | -1,18 |
| 3 Grandes cultures | 367,68 | -0,86 | 1,70 | 368,52 | 0,83 |
| 4 Autres cultures | 0,36 | -0,36 | 0,00 | 0,00 | -0,36 |
| 5 Eau | 0,91 | 0,00 | 0,00 | 0,91 | 0,00 |
| Espaces agricoles, forestiers et naturels | 428,23 | -1,04 | 0,33 | 427,52 | -0,71 |
| 6 Espaces verts urbains | 15,61 | -0,11 | 0,00 | 15,50 | -0,11 |
| 7 Espaces ouverts à vocation de sport | 1,17 | 0,00 | 0,00 | 1,17 | 0,00 |
| 8 Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| + + 9 Cimetières | 0,14 | 0,00 | 0,00 | 0,14 | 0,00 |
| 10 Autres espaces ouverts | 1,39 | 0,00 | 0,00 | 1,39 | 0,00 |
| Espaces ouverts artificialisés | 18,30 | -0,11 | 0,00 | 18,19 | -0,11 |
| 11 Habitat individuel | 29,19 | -0,33 | 0,98 | 29,84 | 0,65 |
| 12 Habitat collectif | 0,12 | 0,00 | 0,00 | 0,12 | 0,00 |
| 13 Habitat autre | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 14 Activités économiques et industrielles | 3,55 | -0,31 | 0,16 | 3,40 | -0,15 |
| 15 Entrepôts logistiques | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 16 Commerces | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 17 Bureaux | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 18 Sport (construit) | 0,06 | 0,00 | 0,53 | 0,59 | 0,53 |
| 19 Equipements d'enseignement | 0,17 | 0,00 | 0,00 | 0,17 | 0,00 |
| 20 Equipements de santé | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 21 Equipements culturels, touristiques et de loisirs | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 22 Autres équipements | 0,53 | 0,00 | 0,00 | 0,53 | 0,00 |
| 23 Transports | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 24 Carrières, décharges et chantiers | 0,44 | -0,33 | 0,11 | 0,23 | -0,21 |
| Espaces construits artificialisés | 34,05 | -0,33 | 1,16 | 34,88 | 0,83 |
| Total | 480,59 | -1,48 | 1,48 | 480,59 | 0 |

Sources: IAU IDF

Entre 2008 et 2012, les espaces artificialisés ont légèrement augmenté passant de 52,35 ha à 53,07 ha.

Les espaces construits évolue de 0,83h passant de 34,05 ha à 34,88 ha.

Cette perte provient essentiellement des milieux semi naturels dont une partie sont passés en milieu agricole et le reste pour de l'habitat individuel ou des équipements.

La commune a conservé ses espaces boisés.

La photographie aérienne ci-dessous date de 2003. Les secteur rouge représentent la consommation d'espace au profit de l'habitat opérée depuis cette date jusqu'en 2012..

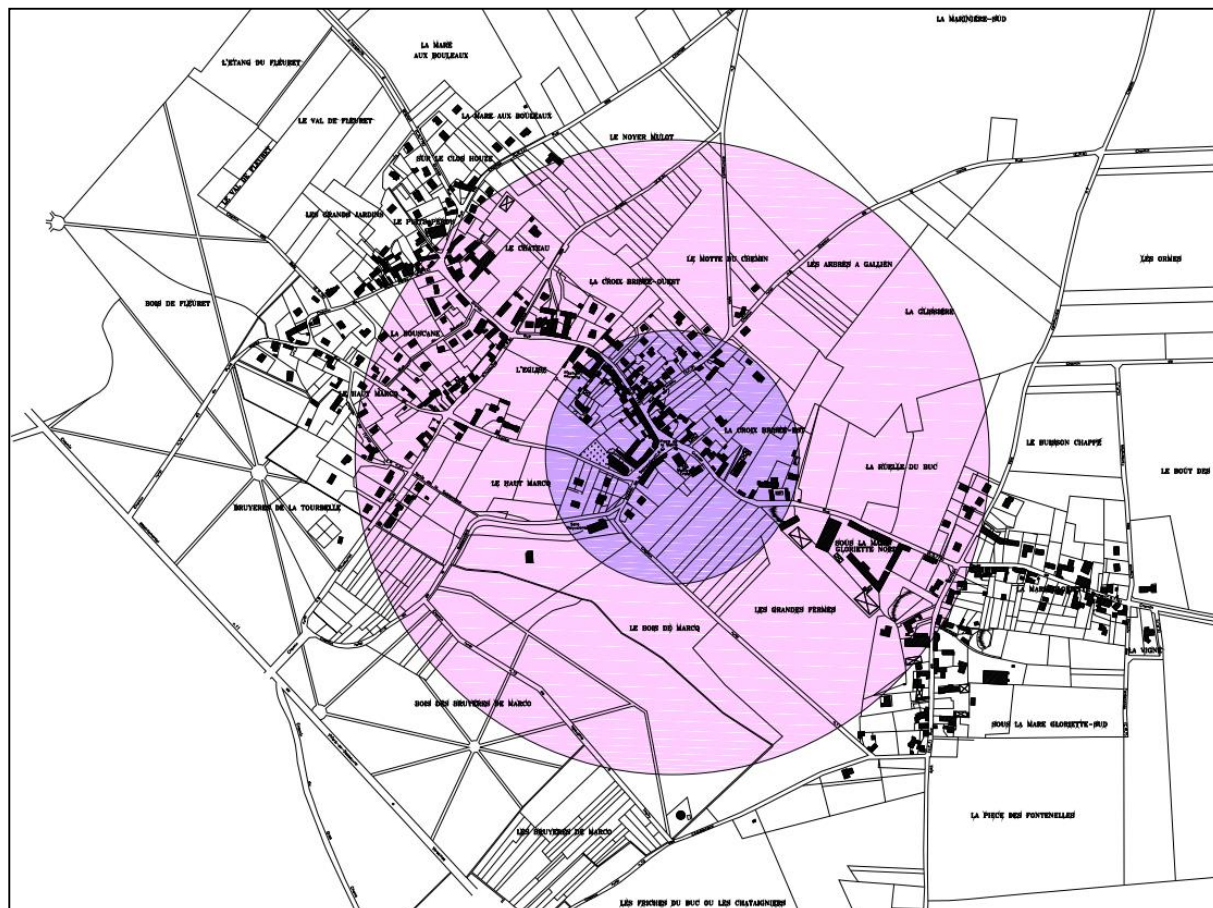
La majorité de l'évolution du bâti s'est opérée dans les franges urbaines. En 10 ans, la consommation d'espaces, majoritairement, des jardins, est d'environ 4,71 ha pour 40 logements soit un terrain moyen de 1 175 m².



Figure 52 : Consommation d'espace au profit de l'habitat depuis 2003 – Fond Géoportail – Réalisation INGETER 2015

Accessibilité de l'école et de la mairie

Figure 53 : Accessibilité à l'école et à la mairie – Fond Géoportail – Réalisation INGETER 2015



Accessibilité à moins de 200m



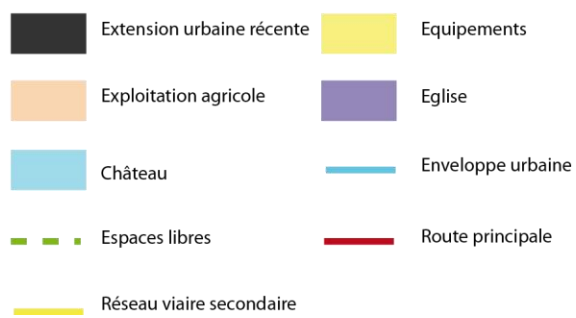
Accessibilité à moins de 500m

L'école et la mairie se situent au même endroit sur la commune. Ces équipements doivent avoir une accessibilité facile à pied pour les habitants afin d'inciter les déplacements doux mais aussi afin d'offrir une bonne qualité de vie.

Ces équipements sont à moins de 200m à pied du centre ancien de la commune. Les habitations situées en direction de Thoiry sont accessibles à pied avec une distance d'environ 500m. En ce qui concerne le Bas Marcq, on note une nette rupture avec une distance supérieure à 500 m ainsi qu'un coupure de l'espace bâti.

Synthèse

Figure 54 : Cartographie de synthèse sur l'espace urbain – Réalisation INGETER 2015



Mobilité et transport

Les transports en commun

MARCQ est desservie par trois lignes de bus (lignes 1, 5 et 10). Ces lignes permettent de rejoindre les communes environnantes et la gare SNCF de Beynes. Le réseau est géré par Véolia transport à Houdan.

Figure 55 : Transports en commun desservant MARCQ – Réalisation INGETER 2015

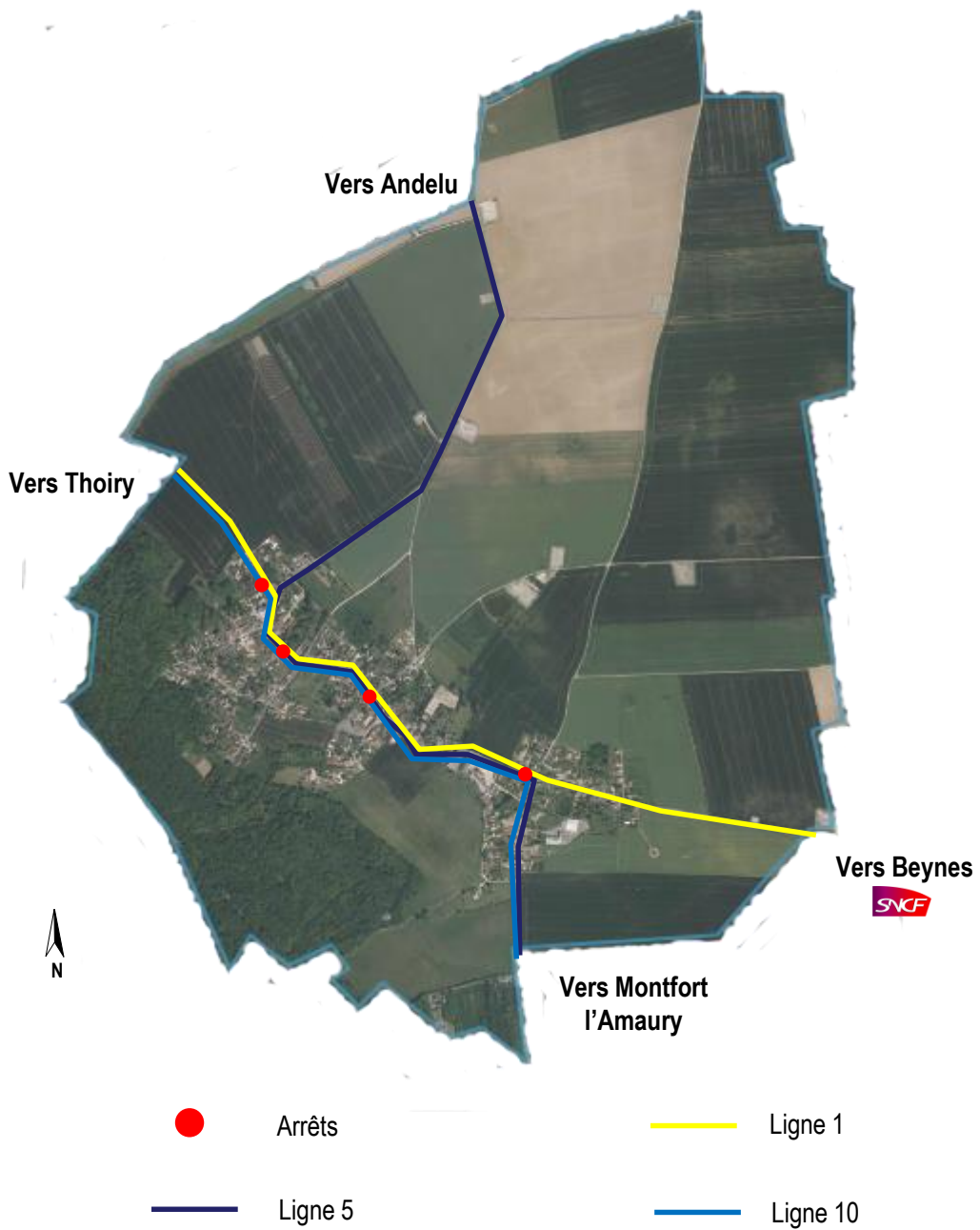


Figure 56 : Localisation des arrêts de bus sur la commune de MARCQ



Puit perdu – rue des champs



Rue d'Autouillet



Mairie



Route de Montfort

Les arrêts de bus situés sur la commune de MARCQ ont la particularité d'être tous desservis par les 3 lignes qui traversent la commune. Les arrêts de la Mairie et de la route de Montfort disposent d'aménagements particuliers comme un abri couvert et des bancs. Les deux autres arrêts ne disposent pas de mobiliers urbains particuliers mais ils sont en retrait de la chaussée afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et faciliter le stationnement du bus.

La circulation et le stationnement

La circulation sur la commune est dans son ensemble fluide tout le long de l'année. Au niveau de la circulation des véhicules, une partie de la rue de l'Eglise et le chemin de l'enfer s'effectuent en sens unique.

De nombreuses rues de la commune sont étroites. En effet, la disposition des bâtis anciens sur l'emprise publique a créé des effets de couloirs dans les rues les moins larges. De plus, les constructions récentes sont parfois accompagnées de haies le long des clôtures. Ces deux implantations donnent donc de nombreuses rues étroites avec peu de possibilité de stationnement. Pour pallier à ces particularités, de nombreux stationnements ont été créés afin de sécuriser les automobilistes et les piétons.

Figure 57 : Illustration du réseau de desserte communal



Exemple de stationnement



Exemple d'une rue étroite



Effet couloir dû au bâti

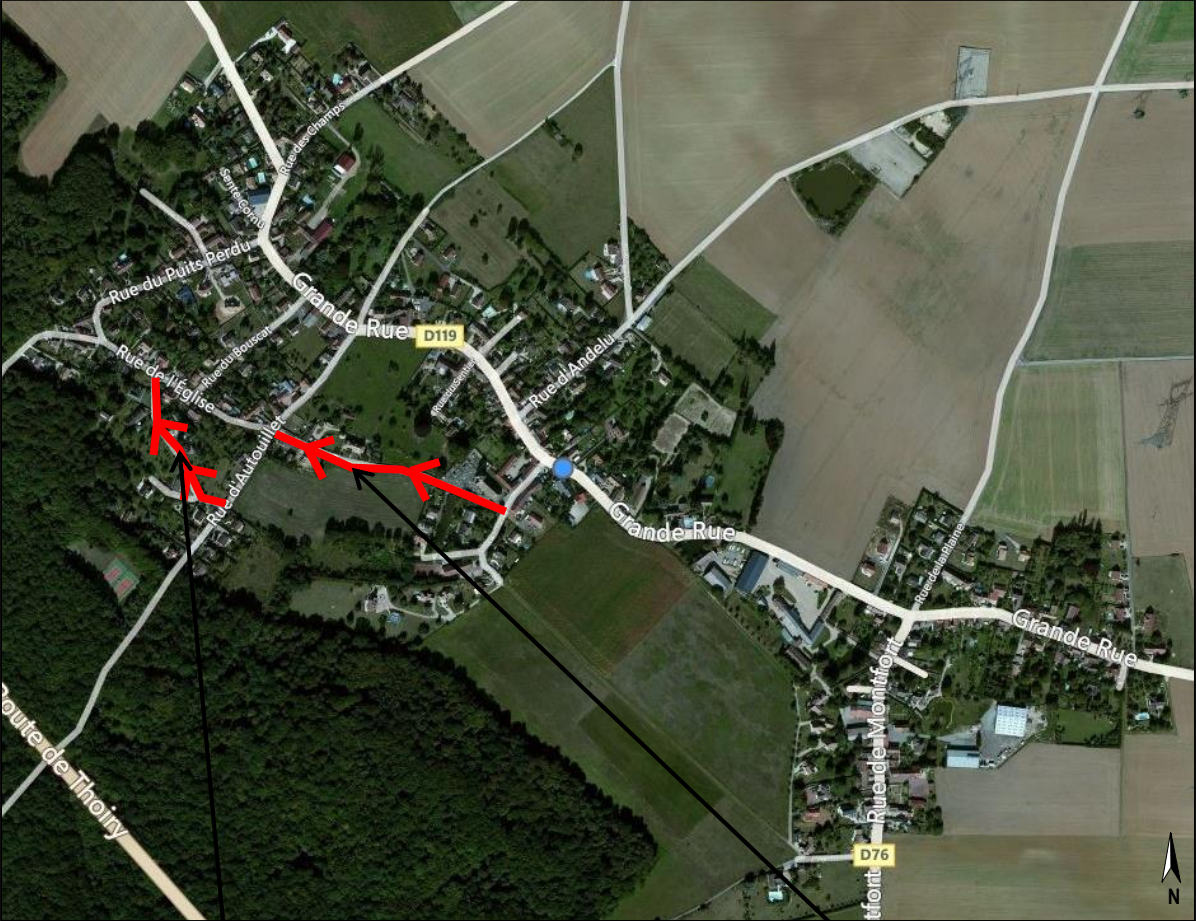


Effet couloir dû aux haies

Sens uniques

- Le chemin de l'enfer ;
- La Rue de l'église

Figure 58 : Illustration du réseau de desserte communal



Chemin de l'enfer



Rue de l'Eglise

Les cheminements doux

Un chemin agricole permet de traverser la commune au sein de l'espace végétalisé de la commune. Il s'agit du chemin vert.

La préservation de ce type de chemin permet la conservation du visage rural de la commune en l'éloignant de la circulation routière. Ce chemin permet de relier le centre bourg et le Bas Marcq.



Figure 59 : Le chemin vert

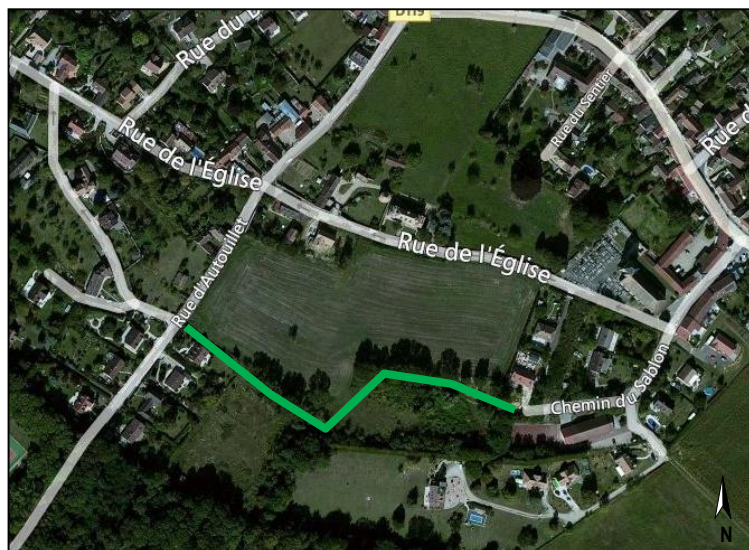


Figure 60 : Le chemin du Sablon

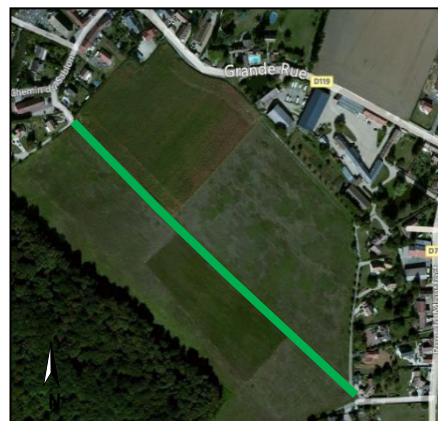


Figure 61 : Le chemin vert

 Cheminement doux

La sente de la sablonnière est un cheminement doux qui permet de rejoindre deux quartiers du Sud de la commune.

Les liaisons douces

Figure 62 : Liaisons douces existantes et à créer sur la commune



Liaisons douces à créer



Liaisons douces existantes

Entrées et sorties de ville

Figure 63 : Entrées et sorties de ville – Réalisation INGETER 2015



1 Entrée et sortie Nord-ouest par la RD 119

Entrée dans MARCQ

L'entrée de la commune s'effectue avec une rupture brutale entre l'espace agricole et l'espace urbanisé. Un îlot central permet d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse et donc à sécuriser la zone pour les piétons et les riverains.



La sortie s'effectue avec une grande vue dégagée sur l'espace agricole de la commune. La vue dégagée permet à l'automobiliste de prendre rapidement de la vitesse.



Sortie de MARCQ

2 Entrée et sortie Sud-ouest par la rue d'Autouillet

Entrée dans MARCQ

Cette entrée est marquée par une rupture nette entre l'espace boisé et l'espace bâti. La topographie fait que l'automobiliste a une vue en surplomb de la commune.



La sortie s'effectue par une montée dans l'espace boisé. Cette entrée/sortie donne un cachet forestier et rural à la commune.



Sortie de MARCQ

3 Entrée et sortie Sud route de Montfort

Entrée dans MARCQ

L'entrée s'effectue le long d'un champ sur le côté droit de la route. A gauche, la vue est fermée par des haies. La vitesse est réduite du fait de la présence d'un ralentisseur.



La sortie s'effectue progressivement, il n'y a pas de rupture visuelle comme au Nord-ouest entre l'espace bâti et l'espace agricole. La transition douce est due à la présence de haies. De plus, l'automobiliste ne prend pas rapidement de vitesse du fait de la présence d'un ralentisseur quelques mètres plus loin.

Sortie de MARCQ



4 Entrée et sortie Est en direction de BEYNES

Entrée dans MARCQ

L'entrée s'effectue à vitesse élevée malgré la présence d'un îlot central. La présence de nombreux arbres donnent bien le ressenti d'une commune rurale de l'Île de France. En fin d'année 2012, un ralentisseur a été installé sur ce secteur.



La sortie s'effectue avec une rupture brutale entre l'espace bâti et l'espace agricole. La vue dégagée permet à l'automobiliste de prendre rapidement de la vitesse.

Sortie de MARCQ



Patrimoine

Éléments patrimoniaux

Figure 64 : Eglise Saint Rémy



L'Eglise de MARCQ comprend une nef à cinq travées flanquée de collatéraux. Caractéristique de l'art roman, le bas-côté sud est percé de grandes baies en plein cintre et consolidé par des contreforts. Le mur gouttereau du collatéral nord est postérieur, réalisé aux XIIIe et XIVe siècles, tandis que le portail latéral gothique flamboyant remonte à la fin du XVe siècle. Les vitraux du sanctuaire ont disparu lors de la Révolution. Le clocher de l'église paroissiale a été reconstruit en 1937 ; carré, il comporte d'épais contreforts et un toit en pavillon.

Figure 65 : Mur en pierre blanche



De nombreux murs en pierres apparentes sont présents dans le centre bourg de la commune. Certains sont dotés de meurtrières, notamment, dans la rue d'Autouillet. Ces murs sont constitués essentiellement de Pierre Blanche.



Figure 66 : Calvaire

Ce calvaire est scellé dans un socle en pierre ayant la forme de trois marches. La croix de fer est fixée sur une longue tige de bois. L'intersection des deux tiges de fer constituant la croix est masquée par une petite forme circulaire figurant une auréole ciselée.



Figure 67 : Château de MARCQ

Ce château est la propriété et la résidence des comtes de Charny. Le logis central à cinq travées est flanqué de deux pavillons. La hauteur des toits et la réalisation de pavillons font de ce château un élément significatif de l'architecture du XVII^e siècle.

Ce colombier dépend à l'origine du château. Circulaire et coiffé d'une toiture conique, il était autrefois enduit, ce qui rendait les murs lisses et empêchait ainsi les rongeurs d'accéder aux lucarnes d'envol. Les parois intérieures pouvaient être badigeonnées de « peinture de pomme de terre », qui éloigne les moustiques ; l'élevage des pigeons exige en effet un environnement très sain pour se développer.



Figure 68 : Colombier



Comme beaucoup de communes, la municipalité de MARCQ a fait construire sa mairie au XIX^e siècle. Outre la maison commune, ce bâtiment accueillait autrefois l'école et le logement de l'instituteur.

Figure 69 : Mairie de MARCQ



L'autel de l'église Saint-Rémy est d'une grande simplicité. Son style très dépouillé est simplement interrompu par un motif central. L'ensemble est surmonté d'un petit retable en bois doré comprenant également le tabernacle. Des petites statues représentant des saints et des archanges sont logées dans des niches.

Figure 70 : Autel de l'Eglise Saint-Rémy



La porte du confessionnal est ornée de motifs de cornes d'abondance, de pots à feu ou de flambeaux. L'habitable réservé à l'ecclésiastique correspond à la partie centrale. Les fidèles se confessent à genoux ou assis dans les niches latérales. Prêtres et pêcheurs ne sont pas en contact direct : une petite ouverture grillagée constitue leur seul lien visuel.

Figure 70 : Confessionnal de l'Eglise Saint-Rémy

Ce monument commémore les défunts de la commune de MARCQ tombés au combat lors de la Première Guerre mondiale. L'ensemble est construit comme une porte de pierre ouvrant sur une Victoire ailée sculptée et entourée des noms de ceux qui ont perdu la vie au cours du conflit. La Victoire, coiffée d'un bonnet phrygien, représente la France.



Figure 71 : Ferme de Buc

Anciennement domaine de Buc, cet établissement est mentionné dès les premiers cadastres. Le fief est créé au XI^e siècle. Le corps de ferme correspond à l'ancien hôtel seigneurial ; il en reste une construction aux épaisses murailles, à réhabiliter. La ferme a depuis été convertie local d'activité.



Figure 73 : Maison de notable

Cette maison est vraisemblablement une maison de notable à l'origine. Elle comprend deux niveaux habités, dont l'un sous combles. L'accès à l'entresol se fait par une porte en plein cintre dont l'encadrement est postérieur à la construction de la maison.



Figure 72 : Monument aux morts

Cette maison bourgeoise (XIX^{ème} siècle) est dotée d'un belvédère, accessible par un escalier tournant. Trois types d'arc constituent le belvédère, dont un arc de Brousse au-dessus de l'escalier. C'est en effet à Brousse (Turquie) qu'est inventée cette forme d'arc. Le belvédère mêle ainsi style ottoman et italianisant. Les arcs donnant sur le jardin sont serties de vitraux.



Figure 74 : Le Belvédère



Figure 75 : Maison sur l'ancienne forge

C'est à l'emplacement de cette maison que se trouvait autrefois la forge et maréchalerie du village, artisanat traditionnel indispensable aux agglomérations rurales.



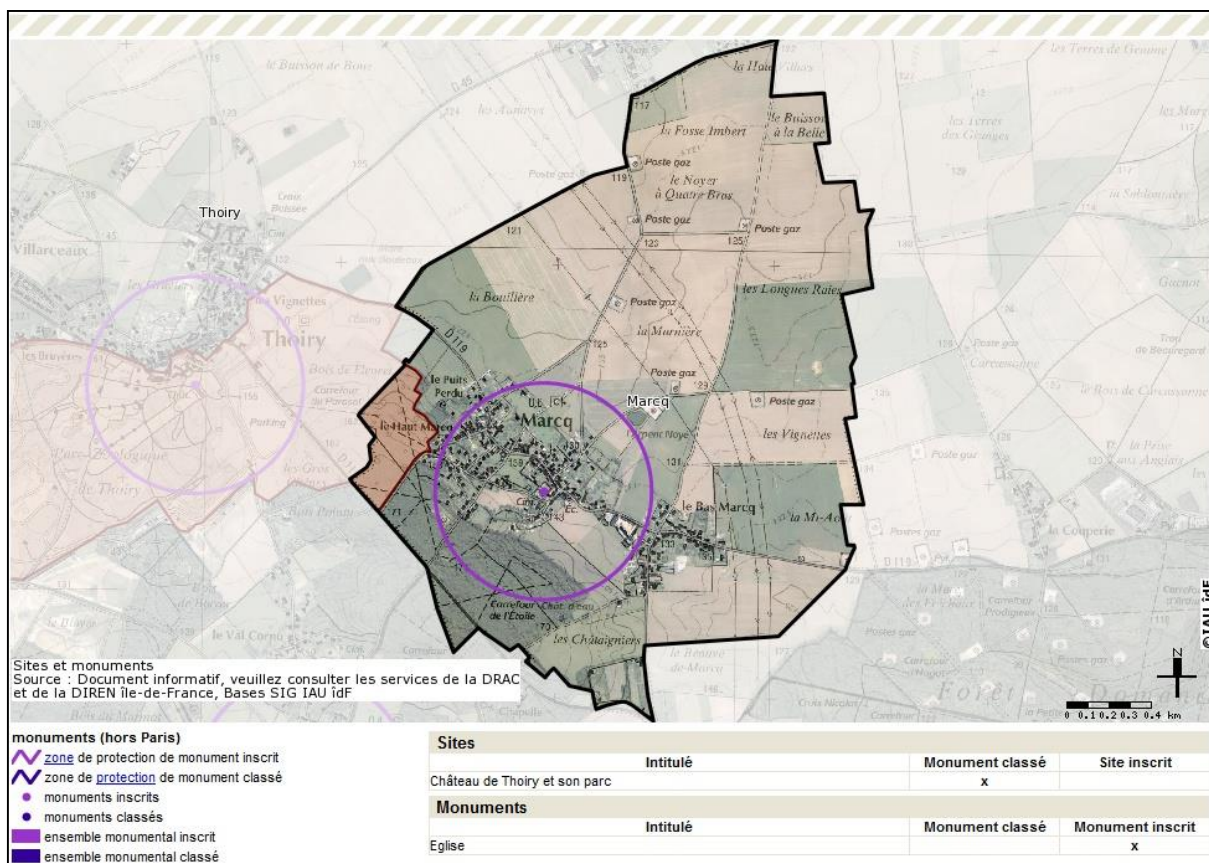
Figure 76 : Maison des années 1950

Cette demeure comporte les caractéristiques de l'architecture des années 1950. Fenêtres en chien-assis et enduit des murs en constituent les principaux éléments.

Sites classés, sites inscrits

L'église Saint Rémy de MARCQ est un monument inscrit.

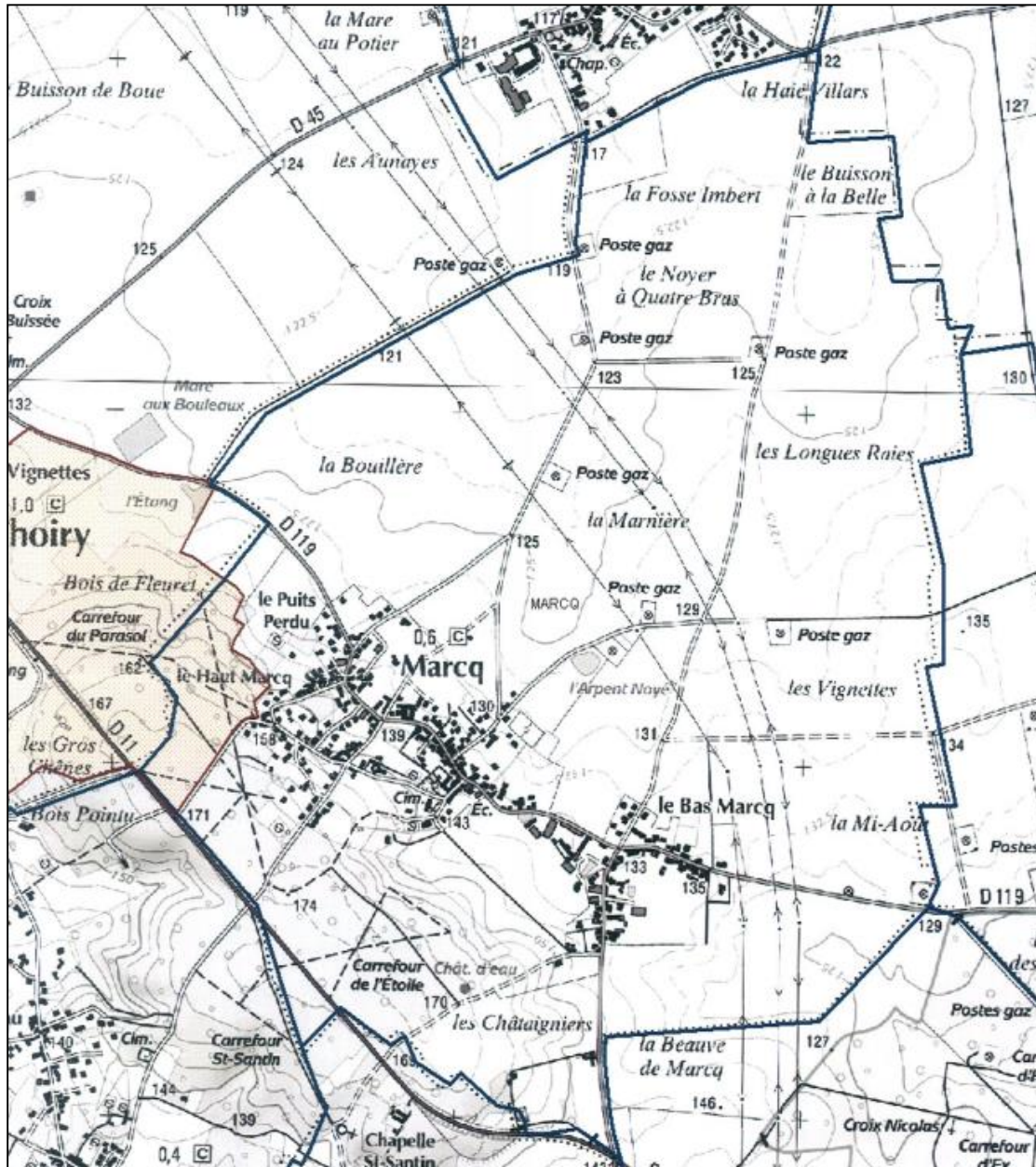
Figure 77 : Localisation du monument et zone de protection- Source IAUF



Source : IAUF

Un site classé du château de Thoiry et de son parc concerne une partie du territoire communal de MARCQ.

Figure 78 : Nature et paysages protégés en Ile-de-France – PAC



Nature et paysages protégés en Ile-de-France
Porter à connaissance

- | | | | | |
|----------------|---------------|---|------|--------------------|
| Sites classés | ZNIEFF type 1 | Natura 2000 ZPS directive "oiseau" | PNR | (APB, RN, RNF) |
| Sites inscrits | ZNIEFF type 2 | Natura 2000 PSIC/ZPS directive "habitats" | ZICO | Limites communales |

Source : PAC

Synthèse

La commune s'est développée le long d'un axe structurant, à savoir la RD 119. La croissance démographique a commencé nettement en 1975. C'est à partir des années 70 que la morphologie urbaine de la commune va évoluer. En effet, l'unité urbaine entre le « haut » Marcq et le « bas » Marcq va de plus en plus se structurer. Il n'y a, aujourd'hui, pratiquement plus aucune coupure entre les deux entités.

L'espace actuellement urbanisé de la commune conserve de nombreux espaces vides de constructions. Ces vides permettent une densification potentielle de la commune mais ils représentent aussi des espaces aérés qui caractérisent le caractère rural de MARCQ.

Le développement de la commune a permis de conserver certaines constructions traditionnelles. Les nouvelles habitations privilégient les matériaux récents que ceux traditionnellement utilisés à MARCQ. La qualité paysagère de MARCQ se retrouve aussi à travers son patrimoine bâti ancien.



INGETER

SIÈGE SOCIAL:

**12C RUE VICTOR HUGO
80440 BOVES
CONTACT@INGETER.FR
TÉL: 03.22.70.05.91**

Agence Nord

**110 rue de Lille
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Agence Centre Est

**Chemin des Huguenots
CASV - Place Regnault
26000 VALENCE**

